



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9560^e séance

Mardi 27 février 2024, à 15 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana)

Membres :

Algérie	M. Bendjama
Chine	M. Dai Bing
Équateur	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Japon	M. Yamanaka
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Kumanga
République de Corée	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Sierra Leone	M. Sowa
Slovénie	M. Žbogar
Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

Protection des civils en période de conflit armé

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Protection des civils en période de conflit armé

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants d'Israël, du Pakistan et de la Tunisie à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Ramesh Rajasingham, Directeur de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; M. Maurizio Martina, Sous-Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et M. Carl Skau, Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Rajasingham.

M. Rajasingham (*parle en anglais*) : Dans sa résolution 2417 (2018), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de l'informer promptement de l'apparition, dans les contextes de conflit armé, de risques de famine et d'insécurité alimentaire généralisée causées par les conflits. Je suis ici pour rendre compte d'une situation grave à Gaza.

Notre discussion de ce jour n'est pas une surprise. Depuis le début des hostilités en cours, qui font suite aux attaques horribles perpétrées par le Hamas contre Israël le 7 octobre, l'ONU a mis en garde contre les effets potentiellement délétères sur la sécurité alimentaire à Gaza, notamment pour une population déjà en proie à des niveaux élevés de pauvreté structurelle après 16 ans de blocus.

En décembre, on prévoyait qu'en février 2024 au plus tard, la totalité des 2,2 millions d'habitants de Gaza souffriraient d'insécurité alimentaire aiguë, soit dans une proportion jamais enregistrée dans le monde. Et nous y sommes, à la fin du mois de février, avec au moins 576 000 personnes à Gaza – un quart de la population – au

bord de la famine, et avec, dans le nord de Gaza, un enfant de moins de 2 ans sur six qui souffre de malnutrition aiguë et d'émaciation, et presque tous les Gazaouites qui ne peuvent plus compter pour survivre que sur une aide alimentaire humanitaire cruellement insuffisante.

Malheureusement, la situation a beau être catastrophique, il y a toutes les chances qu'elle se dégrade encore. Les opérations militaires, l'insécurité et les restrictions généralisées sur l'entrée et l'acheminement des produits essentiels ont décimé la production alimentaire et l'agriculture. Les experts de la sécurité alimentaire avertissent qu'un effondrement agricole total pourrait avoir lieu à Gaza d'ici au mois de mai si les conditions persistent, avec des champs et des moyens de production endommagés, détruits ou inaccessibles. Beaucoup n'ont guère eu d'autre choix que d'abandonner les terres agricoles face aux ordres d'évacuation et aux déplacements répétés.

Les hostilités et les pénuries de fournitures essentielles, telles que l'électricité, le carburant et l'eau, font que la production alimentaire est pratiquement au point mort. Les cinq moulins qui étaient en service à Gaza avant le 7 octobre ont cessé de fonctionner, et cela remonte à novembre. Les graves dommages infligés aux infrastructures hydriques par les combats et la coupure de l'approvisionnement en électricité et en carburant au mois d'octobre ont considérablement restreint l'accès à l'eau, pourtant indispensable à la production alimentaire et à la prévention de la malnutrition et des maladies.

La pêche, depuis longtemps une source importante de nutrition et de revenu à Gaza, est pratiquement impossible depuis le 7 octobre, l'accès des bateaux à la mer ayant alors été frappé d'une interdiction totale. Outre les combats, le manque de fourrage et d'eau tue le bétail, supprimant une autre source importante de nourriture et de revenu. Quant au secteur privé, qui constituait un élément capital du réseau de distribution alimentaire avant le 7 octobre, il est paralysé par le manque de produits locaux et les restrictions généralisées sur les importations commerciales. Les stocks de produits de base comme la farine de blé, les œufs et les produits laitiers sont presque entièrement épuisés dans certaines parties de Gaza. Dans le même temps, la raréfaction des produits disponibles a pour effet que les prix deviennent prohibitifs, à un moment où les moyens de subsistance ont été balayés par le conflit.

La faim et le risque de famine sont exacerbés par des facteurs qui dépassent la seule disponibilité des denrées. La perturbation des services d'eau, d'assainissement et de santé engendre un cycle de vulnérabilité, puisque les personnes souffrant de malnutrition, notamment parmi les

dizaines de milliers de blessés, s'en trouvent plus vulnérables à des maladies qui épuisent encore les réserves nutritives du corps. La hausse marquée de la malnutrition chez les enfants et les femmes enceintes ou allaitantes dans la bande de Gaza suscite particulièrement l'inquiétude. Conjugué à la surpopulation chronique, à l'exposition au froid et à l'absence d'abris adéquats, ce déficit nutritionnel crée des conditions propices à des épidémies massives. Mes collègues du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aborderont ces questions plus en détail.

Les habitants de Gaza ne pouvant plus compter sur les marchés et les autres sources habituelles de nourriture, l'aide alimentaire est désormais presque la seule source de subsistance. Or, comme nous l'avons indiqué au Conseil à maintes occasions, la communauté humanitaire se heurte à d'énormes obstacles ne serait-ce que pour faire entrer le minimum vital de fournitures à Gaza, et d'autant plus pour mettre en place l'intervention multisectorielle qu'il faudrait afin d'éviter une famine. Nos efforts restent entravés par les fermetures des points de passage, les graves restrictions imposées aux déplacements, les refus d'accès, les procédures de vérification onéreuses, les incidents impliquant des civils désespérés, les manifestations et l'effondrement de l'ordre public, les restrictions sur le matériel de communication et les équipements de protection et les itinéraires d'approvisionnement rendus impraticables par les routes endommagées et les engins non explosés.

Les risques de sécurité demeurent un obstacle de taille. Le bombardement de la maison d'hôtes de Médecins Sans Frontières le 20 février à Mawassi illustre la piètre mise en œuvre des précautions que toutes les parties sont tenues de prendre, et du système de notification humanitaire qui a pour but de renforcer ces précautions. Il s'ensuit que les agents humanitaires doivent opérer dans des conditions extrêmement dangereuses, et nous ne saurions oublier que 161 d'entre eux ont perdu la vie dans les hostilités à ce jour.

Par ailleurs, la suspension du financement de l'Office de travaux et de secours des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) nuit à notre capacité de mettre en place une réponse efficace. On estime que 1,7 million de personnes, soit plus des trois quarts de la population de Gaza, sont logées dans des abris d'urgence gérés par l'UNRWA et d'autres institutions publiques. La semaine dernière, le Commissaire général a fait savoir à l'Assemblée générale que l'aptitude de l'Office à s'acquitter de son mandat est à présent gravement menacée et que les opérations de l'UNRWA dans la région seront sévèrement compromises à partir de mars.

Néanmoins, nous continuons sans relâche de prévoir, de chercher et de demander des solutions pour surmonter les obstacles qui nous empêchent d'intensifier les livraisons de nourriture et la fourniture de services de santé. Dans l'immédiat, cela inclut des garanties de sécurité plus claires, un meilleur système de notification humanitaire pour réduire au maximum les risques, moins de restrictions sur le matériel de télécommunications, l'élimination des engins non explosés et l'utilisation de tous les points d'entrée possibles.

La dure réalité, toutefois, c'est qu'une intervention de l'ampleur voulue sera impossible sans une action immédiate et concertée des parties, du Conseil de sécurité, des autres États Membres et de la communauté internationale en général. La note blanche présentée au Conseil contient des recommandations à cet égard. Il s'agit notamment de garantir le respect du droit international humanitaire ; la reprise de l'approvisionnement en denrées alimentaires essentielles, en électricité, en carburant et en gaz de cuisine, y compris par le secteur privé ; la protection et le rétablissement des infrastructures et des services vitaux, notamment les canalisations d'eau transfrontières ; la levée des restrictions sur les activités de pêche, l'accès aux terres agricoles et l'entrée de produits agricoles ; et la facilitation urgente d'un meilleur accès de l'aide humanitaire à destination et à l'intérieur de Gaza, notamment en ouvrant des points de passage supplémentaires ; et enfin, de déployer des efforts concertés pour mettre fin au conflit.

Mais il ne fait aucun doute qu'à ce stade, les possibilités d'agir resteront très limitées tant que les hostilités se poursuivent et tant qu'elles risquent de s'étendre aux zones surpeuplées du sud de la bande de Gaza. Nous réitérons donc notre appel à un cessez-le-feu. Si rien n'est fait, nous craignons qu'une famine généralisée à Gaza soit quasiment inévitable et que le conflit, qui, depuis octobre, a coûté la vie à près de 30 000 personnes et fait plus de 70 000 blessés, selon le Ministère de la santé à Gaza, fasse encore de nombreuses victimes.

Nous en saisissons de toute urgence le Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Rajasingham de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Martina.

M. Martina (*parle en anglais*) : Les habitants de Gaza sont confrontés à des niveaux catastrophiques d'insécurité alimentaire engendrée par le conflit et à un risque élevé de famine causée par le conflit. Ce risque augmente de jour en jour. Les principaux facteurs de risque sont l'intensification des hostilités, la réduction de l'accès à la

nourriture, aux services de base et à une aide vitale, ainsi que l'extrême concentration ou l'isolement des personnes dans des installations inadéquates ou des zones dépourvues de services de base.

Une analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire a été publiée, qui donne des détails sur les niveaux d'insécurité alimentaire aiguë à Gaza. Les principales conclusions sont extrêmement inquiétantes : on estime que 378 000 personnes sont en phase 5 du Cadre, soit en situation de « Catastrophe », la phase la plus sévère de l'insécurité alimentaire aiguë. On estime que l'ensemble de la population de la bande de Gaza, soit environ 2,2 millions de personnes, se trouve en phase 3 du Cadre, soit en situation de « Crise », ou à un niveau plus élevé. Il s'agit du plus haut pourcentage de population en situation d'insécurité alimentaire aiguë jamais relevé. Selon les prévisions, environ 50 % de la population se trouvera à terme en phase 4 du Cadre, classée comme « Urgence », et au moins un ménage sur quatre se trouverait actuellement dans des conditions de catastrophe ou proches de la famine (phase 5 du Cadre).

Je voudrais apporter plus de précisions sur les effets du conflit sur les systèmes agroalimentaires. Les infrastructures civiles, notamment celles qui sont essentielles à la production, à la transformation et à la distribution des denrées alimentaires, ont été gravement endommagées, détruites ou rendues inaccessibles. Depuis le 9 octobre, le Gouvernement israélien a renforcé le blocus en interrompant ou en limitant l'approvisionnement en nourriture, en électricité et en carburant, ainsi qu'en biens commerciaux.

L'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire a été touché de différentes manières. Les sévères restrictions imposées aux livraisons de carburant paralysent le fonctionnement des infrastructures hydrauliques et des installations de dessalement, ainsi que la production et la livraison de denrées alimentaires de base. Les coupures d'électricité perturbent gravement les activités agricoles et les infrastructures hydrauliques. La bande de Gaza n'est approvisionnée en électricité qu'au moyen de panneaux solaires et de groupes électrogènes. Les pénuries d'eau potable persistent. L'approvisionnement en eau ne représente que 7 % des niveaux d'avant octobre, les sources étant limitées aux camions-citernes, à une installation de dessalement opérationnelle et à l'une des trois principales lignes d'approvisionnement en eau, cette dernière n'ayant été rétablie que le 30 décembre. Environ 97 % des eaux souterraines seraient impropres à la consommation humaine.

Le secteur commercial a été anéanti en raison de la quasi-absence d'importations de produits essentiels, notamment de denrées alimentaires. Du fait de l'absence d'importations, les stocks alimentaires ont été épuisés. La capacité des boulangeries à produire du pain a été sérieusement entravée. Avant le conflit actuel, la production alimentaire de Gaza permettait d'assurer son autosuffisance pour la plupart des fruits et légumes, par exemple, mais le conflit a provoqué de graves perturbations. Selon le scénario le plus probable, la production agricole se sera effondrée dans le nord de la bande de Gaza d'ici le mois de mai. Nous assistons déjà à cet effondrement. L'analyse des données satellitaires de décembre 2023 montre un déclin sensible de la santé et de la densité des cultures par rapport aux six saisons précédentes.

Au 15 février, on estimait que 46,2 % des terres cultivées avaient été endommagées. Dans la province de Gaza en particulier, 54,8 % des terres cultivées ont été endommagées. De même, les infrastructures agricoles ont été détruites, les abris pour animaux, les élevages de moutons, les fermes laitières, les fermes familiales et les élevages de poulets de chair ayant été les plus touchés par les destructions. Plus d'un quart des puits ont été détruits, les destructions les plus importantes ayant été constatées dans la province de Gaza-Nord et dans la ville de Gaza. Au total, 339 hectares de serres ont été détruits, principalement dans la ville de Gaza, à Gaza-Nord et à Khan Younès. En outre, la récolte d'olives et d'agrumes, qui représente une importante source de revenus, a été fortement touchée par les hostilités.

Le manque d'accès au fourrage et les dommages causés par les frappes aériennes ont causé des préjudices aux propriétaires de bétail, de nombreux éleveurs faisant état de pertes importantes. On estime qu'à la fin du mois de janvier, toutes les volailles de chair avaient été abattues ou étaient mortes en raison du manque d'eau et de fourrage. Selon les estimations, le taux de mortalité des veaux se situe entre 50 et 65 %, et environ 70 % des bovins et 50 % des petits ruminants sont morts. Le secteur de la pêche à Gaza, qui fournit indirectement des moyens de subsistance à 100 000 personnes, est paralysé. En outre, les lourdes restrictions qui pèsent sur l'aide humanitaire, notamment sur l'acheminement de denrées alimentaires et du carburant nécessaire à leur distribution, ont rendu impossible toute opération humanitaire digne de ce nom. Les niveaux d'assistance actuels sont totalement insuffisants par rapport à l'ampleur des besoins.

La cessation des hostilités et le rétablissement de l'espace humanitaire pour fournir une assistance et rétablir

les services sont les premières étapes indispensables pour éliminer le risque de famine. Le rétablissement d'un accès humanitaire sûr dans toute la bande de Gaza et à toutes les personnes qui ont besoin d'une aide vitale est une priorité absolue. Les points de passage doivent être rouverts, y compris pour le trafic commercial. Les produits de base doivent pouvoir entrer dans Gaza et être acheminés dans l'ensemble de la bande de Gaza. Une aide humanitaire immédiate et multisectorielle doit être apportée à l'ensemble de la population, en donnant la priorité aux plus vulnérables. Les services de base doivent être rétablis. Il faut notamment remettre en service les canalisations d'eau transfrontières, relancer la distribution d'électricité et remettre en état les établissements de santé, les infrastructures hydrauliques, la production alimentaire, les services financiers et les télécommunications, entre autres.

Je remercie à nouveau le Conseil de l'attention qu'il accorde à la situation concernant la sécurité alimentaire à Gaza. Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture s'est joint au Secrétaire général pour demander un cessez-le-feu humanitaire immédiat. Toutes les parties doivent respecter leurs obligations au regard du droit international humanitaire et du droit international des droits humains, et protéger les civils. Un cessez-le-feu immédiat et la paix sont des conditions préalables pour assurer la sécurité alimentaire, et le droit à l'alimentation est un droit humain fondamental.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Martina de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Skau.

M. Skau (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil sur la crise de la sécurité alimentaire qui sévit actuellement à Gaza, aux côtés de mes collègues du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Comme les membres l'ont déjà entendu, le Comité d'examen des situations de famine du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire a alerté sur la possibilité réelle d'une famine d'ici au mois de mai, qui pourrait concerner plus de 500 000 personnes si cette menace se concrétisait. Même avant le mois d'octobre 2023, deux tiers des habitants de Gaza bénéficiaient d'une aide alimentaire. Aujourd'hui, la quasi-totalité des 2,2 millions d'habitants a besoin d'aide alimentaire. Gaza affiche le pire taux de malnutrition de l'enfant au monde. Un enfant de moins de 2 ans sur six souffre de

malnutrition aiguë. Le Programme alimentaire mondial (PAM) est prêt à étendre et intensifier rapidement ses opérations en cas d'accord de cessez-le-feu. Mais en attendant, le risque de famine est aggravé par l'incapacité d'acheminer des denrées alimentaires vitales à Gaza en quantités suffisantes et par les conditions de travail quasi impossibles auxquelles est confronté notre personnel sur le terrain. La situation dans le nord de la bande de Gaza est particulièrement désastreuse. Dimanche 18 février, nous avons repris les livraisons dans le nord pour la première fois depuis trois semaines. Nous avons l'intention d'envoyer 10 camions par jour pendant sept jours afin de répondre aux besoins immédiats et de rassurer les personnes vivant sur place quant à l'acheminement d'une quantité suffisante de nourriture.

Pendant, les 18 et 19 février, nos convois se sont heurtés à des obstacles importants. Il y a eu des retards aux points de contrôle. Ils ont essuyé des coups de feu et d'autres actes de violence. La nourriture a été pillée en cours de route. Et, une fois sur place, ils ont été pris d'assaut par la foule de personnes désespérément affamées. En conséquence, nous avons été contraints d'interrompre les livraisons de nourriture dans le nord jusqu'à ce que les conditions soient réunies pour permettre des distributions sûres, tant pour notre personnel que pour les personnes qui reçoivent notre aide. Le PAM n'a pas pris cette décision de gaieté de coeur. Nous le savons, cela signifie que les conditions vont empirer et qu'un plus grand nombre de personnes risquent de mourir de causes liées à la faim. Mais l'effondrement de l'ordre public, sous le coup du désespoir, nous empêche de distribuer l'aide en toute sécurité. Nous étudions actuellement dans l'urgence toutes les options d'acheminement viables pour permettre la reprise des opérations dans le nord de la bande de Gaza dès que possible. Il s'agit là d'un impératif humanitaire absolu. Le personnel présent à bord de nos convois a pu constater les conditions catastrophiques qui règnent dans le nord. La nourriture et l'eau propre sont rares, la malnutrition bientôt endémique et les maladies omniprésentes.

Une action immédiate est nécessaire pour permettre une augmentation spectaculaire du volume de nourriture et d'autres fournitures humanitaires acheminées vers le nord de la bande de Gaza. C'est le seul moyen d'apaiser les tensions et de rétablir un semblant d'ordre public. Pour ce faire, nous avons besoin d'un environnement opérationnel viable. Nous avons besoin que le port d'Ashdod et le point de passage de Karni soient ouverts pour pouvoir importer rapidement et à grande échelle de la nourriture et d'autres articles de première nécessité. Et nous avons besoin d'un système de notification humanitaire opérationnel et d'un

réseau de communications stable pour assurer la sécurité du personnel humanitaire. Si rien ne change, une famine est imminente dans le nord de Gaza. Nous devons tous redoubler d'efforts et nous montrer à la hauteur de nos responsabilités pour veiller à ce que cela ne se produise pas.

Pendant ce temps, dans le sud de Gaza, le PAM et ses partenaires sont sur le terrain et livrent la nourriture au fur et à mesure dans les abris, les camps de fortune et les magasins. Mais nous ne sommes pas en mesure de fournir de la nourriture régulièrement ou en quantité suffisante aux personnes qui en ont cruellement besoin. La plupart des denrées alimentaires sont distribuées à Rafah, centre névralgique des opérations actuelles du PAM à Gaza, et très peu d'aide parvient aux habitants du reste du territoire. Le PAM s'est efforcé d'appuyer le rétablissement des systèmes alimentaires locaux partout où cela était possible. Il a notamment élargi les points de distribution aux magasins locaux, soutenu les boulangeries en leur fournissant de la farine de blé et d'autres ressources nécessaires à leur fonctionnement, et approvisionné les cantines locales qui fournissent des repas chauds tous les jours. Il n'en reste pas moins que sans un accès sûr et considérablement élargi, les travailleurs humanitaires ne peuvent pas mettre en place une opération de secours à l'échelle requise pour remédier à la terrible crise humanitaire dans laquelle se débat Gaza. Il est indispensable d'éviter une famine, et cela nécessite bien plus que des approvisionnements en nourriture. Les services de base doivent également être rétablis, notamment les services de santé, les réseaux électriques et les canalisations d'eau et d'assainissement. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient est indispensable à cet égard.

En 2018, le Conseil a adopté la résolution 2417 (2018), qui a réaffirmé l'obligation de respecter le droit international humanitaire et la nécessité de briser le cercle vicieux entre les conflits armés et l'insécurité alimentaire. Aujourd'hui, nous appelons le Conseil à respecter les engagements qu'il a pris au titre de cette résolution.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Skau de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Guyana.

Je remercie le Sous-Directeur général Martina, le Directeur exécutif adjoint Skau et le Directeur Rajasingham de leurs exposés. Je les remercie également de leurs contributions à la note blanche en cours d'examen.

Le Guyana est profondément préoccupé par le fait que tous les habitants de Gaza sont en situation

d'insécurité alimentaire, mais plus encore par le nombre de personnes qui sont au bord de la famine. Comme nous le savons, la phase 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire représente le niveau le plus élevé d'insécurité alimentaire sur l'échelle du Cadre intégré. Cela signifie qu'au moins 20% de l'ensemble de la population est confrontée à des pénuries alimentaires extrêmes et que plus de 30% souffre de malnutrition aiguë. La famine, la mort, le dénuement et les niveaux extrêmes de malnutrition aiguë sont les principales caractéristiques de cette phase. En situation de famine, deux personnes sur 10 000 meurent de faim chaque jour. Avec 576 000 personnes au bord de la famine à Gaza, on peut s'attendre à ce qu'au moins 115 personnes meurent chaque jour de faim ou de maladie si l'état d'insécurité alimentaire atteint le stade de la famine.

J'ai rappelé la signification de la classification de la famine et d'autres statistiques à la fois pour mettre une nouvelle fois l'accent sur l'ampleur de la crise de la sécurité alimentaire à Gaza et pour souligner que ce sont des êtres humains comme nous qui sont soumis à ces circonstances dégradantes et indignes : hommes, femmes, garçons, filles, femmes enceintes ou allaitantes, enfants handicapés, bébés et personnes âgées. C'est une catastrophe. Ce n'est pas moi qui le dis, mais la définition de la famine selon le Cadre intégré. Cette catastrophe est aux portes du Conseil et requiert une action urgente de notre part. Les circonstances qui ont conduit à la situation actuelle sont liées à un facteur : le mépris flagrant et persistant du droit international et de toutes les obligations qui en découlent. Parmi les violations commises, citons le bombardement des infrastructures civiles, la destruction ou le fonctionnement restreint des biens indispensables à la survie de la population civile, le refus d'autoriser un accès humanitaire adéquat, le blocus et le siège, et le mépris des principes d'humanité, de proportionnalité et de distinction.

Certaines des conséquences de ces violations persistantes sont détaillées dans la note blanche, et soit elles étaient déjà visibles avant les événements du 7 octobre, soit elles ont été engendrées ou accélérées par ces derniers. Il s'agit notamment des niveaux élevés de pauvreté structurelle à Gaza, des difficultés économiques résultant des restrictions de circulation imposées par l'occupant, de la destruction quasi totale de la capacité productive dans le secteur agroalimentaire et des dommages causés aux moyens de subsistance, aux marchés et à l'approvisionnement. Dans l'immédiat, tout cela s'est traduit par un risque élevé de mortalité due à la faim, à la malnutrition et aux maladies. Comme nous le savons, la faim et la malnutrition peuvent engendrer des problèmes physiques

et cognitifs qui ont des répercussions graves sur toute une génération. Ainsi, l'aptitude de toute une génération de Gazaouites à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir un développement durable pourrait être compromise. Les bombardements, les tirs d'artillerie et l'ensemble des opérations militaires ont déjà porté atteinte à la santé de 18 % de toutes les terres arables de Gaza et ont décimé la production agricole et les infrastructures, comme viennent de l'indiquer nos intervenants. L'opération militaire terrestre prévue dans le sud, y compris à Rafah, ne fera qu'aggraver une situation déjà désespérée, étant donné la part importante de terres arables qui se trouve dans le sud. Toutes ces réalités font ressortir le fait que le Conseil de sécurité doit intervenir pour mettre fin aux violations flagrantes du droit international commises par un État Membre de l'ONU. Je ne rappellerai pas le nombre de pertes en vies humaines, une arithmétique du malheur qui n'en finit pas de s'alourdir aujourd'hui. Il faut cependant souligner que ces violations se traduisent par des souffrances pour des centaines de milliers de personnes à Gaza et que le silence n'est pas une réponse acceptable.

Le Guyana approuve sans réserve les sept recommandations formulées dans la note blanche. Nous insistons sur le fait que le droit international, y compris le droit international humanitaire, doit être respecté et qu'un cessez-le-feu immédiat et durable doit être instauré. Le Guyana est prêt à participer aux efforts déployés pour atteindre ces objectifs. Le recours à la famine comme méthode de guerre est illégal, et le Guyana condamne ceux qui utilisent délibérément cette méthode comme outil de guerre contre la population de Gaza. Nous demandons à celles et ceux qui ont une influence sur les auteurs de ces actes de les inciter à respecter pleinement le droit international et les obligations qui leur incombent en vertu de la Charte.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Hauri (Suisse) : Je remercie les représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Programme alimentaire mondial pour leurs exposés. La Suisse remercie tous les acteurs humanitaires pour leurs efforts face au niveau alarmant d'insécurité alimentaire et au risque de famine dans la bande de Gaza.

La Suisse, en tant que point focal au Conseil de sécurité pour la thématique sur les conflits et la faim avec le Guyana, est reconnaissante pour la note blanche et ses recommandations. Nous appelons le Conseil de sécurité et

les parties au conflit à assumer pleinement les responsabilités qui leur incombent en vertu du droit international, telles que reflétées par la résolution 2417 (2018). En adoptant cette résolution, le Conseil a reconnu le lien entre les conflits armés, l'insécurité alimentaire et le risque de famine. Ce faisant, il a également réitéré le devoir qui incombe à toutes les parties aux conflits de respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et des droits de l'homme, et en particulier celles ayant un impact sur la sécurité alimentaire.

La situation humanitaire dans la bande de Gaza est catastrophique. L'escalade des hostilités est la cause principale de l'insécurité alimentaire aiguë. Elle a aggravé une situation de pauvreté structurelle déjà préoccupante suite aux restrictions de mouvement et d'accès imposées dans le cadre du bouclage de la bande de Gaza depuis 16 ans. Nous appelons toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, afin de ne pas exacerber une situation déjà critique de longue date.

Les hostilités en cours ont provoqué des déplacements massifs dans un territoire restreint et bouclé et affectent fortement l'approvisionnement en eau, l'agriculture et la production de biens alimentaires. En conséquence, la note blanche alerte sur le fait qu'une personne sur quatre dans la bande de Gaza est affectée par des niveaux catastrophiques d'inanition. Les enfants, les femmes enceintes ou allaitantes, les personnes handicapées et les personnes âgées courent un risque de mortalité particulièrement élevé en raison d'une nutrition inadéquate. Cette insécurité alimentaire aiguë est aggravée par les limitations importantes imposées sur l'acheminement des denrées alimentaires vers la bande de Gaza et à l'intérieur de celle-ci. Dans son ordonnance du 26 janvier, la Cour internationale de Justice a été claire : Israël doit prendre sans délai des mesures effectives pour permettre la fourniture des services de base et de l'aide humanitaire requis de toute urgence afin de remédier aux difficiles conditions d'existence auxquelles est soumise la population palestinienne dans la bande de Gaza. La Suisse rappelle à Israël qu'il doit se conformer à ladite ordonnance de la Cour et prendre les mesures nécessaires pour ce faire. Face à cette situation et dans le droit fil des recommandations contenues dans la note blanche, la Suisse souhaite souligner les points suivants.

Premièrement, la Suisse appelle toutes les parties à prendre des mesures concrètes pour épargner et protéger la population civile et à respecter le droit international humanitaire, y compris l'interdiction d'utiliser la famine comme méthode de guerre contre la population civile,

l'interdiction d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage des biens indispensables à la survie de la population civile, et l'obligation d'autoriser et de faciliter le passage rapide et sans entrave des secours humanitaires destinés aux civils dans le besoin.

Deuxièmement, toutes les parties doivent garantir l'acheminement rapide, sûr et sans entrave à toutes les zones, y compris dans le nord de la bande de Gaza, et à travers tous les points de passage et toutes les routes possibles. L'acheminement des denrées alimentaires commerciales doit être assuré pour que les marchés locaux puissent être rétablis. L'aide humanitaire à elle seule ne peut pas répondre aux besoins de plus de 2 millions de personnes. L'accès au carburant et aux liquidités nécessaires doit également être facilité.

Troisièmement, il faut protéger les enfants, les femmes et les groupes vulnérables en répondant à leurs besoins spécifiques.

Enfin, la Suisse appelle à une bonne coordination entre tous les acteurs afin de garantir que les travailleurs humanitaires puissent s'acquitter de leur mission en toute sécurité dans l'ensemble du territoire et en priorisant l'accès par voie terrestre.

Notre action est décisive. Nous, les membres du Conseil, devons utiliser notre influence et urgemment prendre des mesures pour éviter la famine et sauver des vies. Des solutions politiques sont urgentes. Il faut un cessez-le-feu humanitaire immédiat. Nous nous tenons prêts à coopérer avec tous les membres du Conseil, et au-delà, pour trouver une solution qui puisse mettre fin à la souffrance humaine et relancer les perspectives de paix.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Guyana de jouer un rôle moteur durant sa présidence du Conseil de sécurité et d'avoir organisé la présente séance. J'exprime également ma gratitude aux représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Programme alimentaire mondial pour leurs exposés instructifs.

La situation à Gaza est particulièrement bouleversante, et le traitement réservé au peuple palestinien par la Puissance occupante est tout simplement inhumain. Comme l'a dit avec sagesse le Président Abdelmadjid Tebboune, une personne perd sa dignité lorsqu'elle perd sa sécurité alimentaire. En décembre 2023, le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire a estimé qu'à la fin du mois de février de cette année, les 2,2 millions d'habitants de Gaza seraient confrontés à des niveaux alarmants

d'insécurité alimentaire aiguë, les plus élevés jamais enregistrés dans le monde. Malheureusement, les efforts déployés par les acteurs humanitaires et les rares décisions prises par le Conseil de sécurité n'ont pas permis d'améliorer la situation, car aucun cessez-le-feu n'a été instauré.

Des examens nutritionnels effectués dans le nord de Gaza ont révélé que plus de 15 % des enfants de moins de 2 ans souffraient de malnutrition aiguë. Selon toute probabilité, les données pour janvier et février seront pires encore, surtout dans le nord, qui est inaccessible à l'heure actuelle. Aujourd'hui, 90 % des enfants de moins de 5 ans souffrent d'une ou de plusieurs maladies et ont un régime alimentaire extrêmement pauvre. En outre, les enfants, les femmes enceintes, les mères allaitantes et les personnes âgées sont exposés à un risque de mortalité particulièrement élevé en raison de leur alimentation insuffisante. Sur un total de 97 boulangeries, seules 17 sont opérationnelles, mais elles ne fonctionnent pas à pleine capacité, et il n'y a aucune boulangerie qui fonctionne au nord de Wadi Gaza. Bientôt, très bientôt, il n'y aura plus aucune boulangerie en activité dans l'ensemble de la bande de Gaza. Anas Al-Sharif, un journaliste de Gaza, a déclaré avec tristesse,

« Je me suis réveillé en entendant des enfants crier à cause de la faim qui consumait leur corps. Nous pouvons endurer la faim, mais les enfants n'en sont pas capables. Leurs cris nous ont brisé le cœur ».

Hélas, les habitants de Gaza succombent à la faim. Il ne s'agit pas de simples mots, mais d'une dure réalité. Les habitants de Gaza sont confrontés à un dilemme déchirant. Ils sont contraints de choisir entre la menace immédiate de périr dans des bombardements ou d'endurer une mort atroce due à la famine.

Face à cette effroyable tragédie, la communauté humanitaire se trouve démunie et désespérée, et doit en outre faire face à une campagne de désinformation. Le volume d'aide qui est actuellement acheminé est loin d'atteindre les niveaux requis, et les activités commerciales restent au point mort. Le Programme alimentaire mondial a suspendu ses livraisons dans le nord de Gaza en raison de préoccupations concernant la sécurité des distributeurs et des bénéficiaires. Les mères ont du mal à trouver de quoi atténuer la faim de leurs enfants et se résignent, en dernier recours, à les nourrir avec du fourrage pour animaux. Aujourd'hui, alors que toute la population de Gaza est tributaire de l'aide humanitaire, la Puissance occupante, Israël, utilise la famine comme moyen de guerre. L'utilisation délibérée de la famine en tant que politique constitue une violation flagrante du droit international, et elle a pour

but de priver la population de Gaza d'espoir et de dignité et de la faire basculer dans la violence, ainsi que de provoquer l'effondrement de l'ordre public.

Soyons honnêtes. Les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023) se révèlent inefficaces sur le terrain ou ont un effet très limité. Sans une cessation des hostilités, il demeure impossible de garantir l'acheminement de l'aide humanitaire en quantité suffisante. L'attaque en cours contre Gaza n'est pas une guerre contre le Hamas. Il s'agit d'un châtiment collectif infligé aux civils palestiniens. Par notre silence, nous donnons à Israël le droit de tuer et d'affamer la population palestinienne. Le Conseil doit exiger d'urgence un cessez-le-feu, car notre inaction nous rend complices de ce crime.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier les intervenants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Programme alimentaire mondial de leurs exposés et de leurs avertissements au Conseil de sécurité, qui donnent à réfléchir.

Votre pays, Madame la Présidente, a choisi un thème très intéressant pour le débat public tenu il y a deux semaines (voir S/PV.9547). Quelle tragique coïncidence de constater que, deux semaines plus tard, nous sommes confrontés à un exemple concret d'insécurité alimentaire et de famine dues à un conflit armé. Qu'il me soit permis de résumer le contenu des exposés et de la note blanche.

Gaza est devenue inhabitable. Toute la population de Gaza connaît des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë – le plus haut pourcentage de population classé dans cette catégorie dans le monde. Le spectre de la famine plane sur les habitants de Gaza. Les groupes vulnérables sont exposés à un risque sensiblement élevé de mortalité, en raison d'une forte hausse des cas de malnutrition. De qui parlons-nous ? Mohammed, 11 ans, est devenu le principal pourvoyeur de nourriture pour sa famille composée de six membres, dont sa mère, atteinte d'un cancer. Leen, 2 ans, a été diagnostiquée comme souffrant de malnutrition aiguë sévère, accompagnée d'une perte de poids importante et d'une atrophie musculaire. Elle ne pèse que la moitié du poids normal pour son âge. Mahmoud, âgé de 2 mois, est mort de faim.

Le Conseil a entendu récemment plusieurs exposés percutants, dont un exposé glaçant du Secrétaire général de Médecins Sans Frontières sur la situation sanitaire (voir S/PV.9556) et un exposé du Secrétaire général adjoint Michaud sur le devoir de vigilance concernant la sécurité ou le manque de sécurité du personnel des Nations Unies. Nous avons entendu les exposés de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq

(voir S/PV.9543), du Représentant spécial pour la Syrie (voir S/PV.9559) et de l'Envoyé spécial pour le Yémen (voir S/PV.9548), qui nous ont tous fait part des retombées que la crise dans la région avait sur les zones qui relèvent de leur mandat. Et aujourd'hui, nous sommes saisis d'une note blanche sur la famine imminente. Lequel de ces exposés sera la goutte d'eau qui fera déborder le vase ? La situation est on ne peut plus claire depuis un certain temps. Nous devrions déjà être tous et toutes convaincus qu'une action de notre part est nécessaire – et qu'elle l'est d'ailleurs depuis longtemps.

La Slovénie est profondément choquée par les preuves alarmantes énoncées dans la note blanche concernant la faim induite par le conflit et le risque de famine, et nous appuyons sans réserve toutes les recommandations qui y sont formulées. Nous renouvelons notre appel au plein respect du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. La Slovénie rappelle que le droit international humanitaire interdit les attaques contre les biens indispensables à la survie de la population civile. Il interdit aussi rigoureusement d'affamer les civils comme méthode de guerre.

Nous demandons un accès humanitaire continu, sûr, sécurisé et sans entrave dans l'ensemble de la bande de Gaza, notamment par l'ouverture de points de passage supplémentaires et la simplification des procédures d'entrée de l'aide humanitaire. Nous demandons le rétablissement de l'approvisionnement en eau potable en quantité suffisante. Nous regrettons que le Programme alimentaire mondial ait été contraint de suspendre ses livraisons dans le nord de Gaza. Nous réaffirmons notre position selon laquelle l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient joue un rôle vital pour la population palestinienne et constitue l'épine dorsale de la réponse humanitaire à Gaza.

Les autres recommandations qui figurent dans la note blanche sont les suivantes : rétablir les services nécessaires aux systèmes alimentaires et à la production alimentaire, rétablir les moyens de subsistance et la production alimentaire, recommencer à fournir les articles essentiels – denrées alimentaires, eau, électricité, carburant et gaz domestique –, et accroître le financement de l'aide humanitaire.

Pour que toutes ces recommandations soient mises en œuvre, nous en avons besoin d'une septième et dernière, à savoir la mise en place d'un cessez-le-feu et un règlement pacifique du conflit. Seul un cessez-le-feu, respecté par toutes les parties au conflit, peut garantir l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire, permettant ainsi une assistance adéquate et en temps voulu.

La note blanche et les histoires vécues par Mohamed, Leen et Mahmoud sont le dernier appel en date lancé au Conseil pour qu'il change de cap. Comme l'un des intervenants l'a dit, c'est une question « d'urgence ». Le principal facteur de la faim à Gaza est évident, et la famine de la population de Gaza est évitable. Seul un cessez-le-feu immédiat et permanent permettra d'éviter le risque de famine. C'est la seule manière de garantir le plein respect de la résolution 2417 (2018) sur les conflits et la faim.

Il y a des moments où il faut faire des choix et établir des priorités. La Slovénie fait le choix d'un cessez-le-feu pour prévenir la famine à Gaza, apporter des secours au peuple palestinien et permettre la libération des otages.

J'écoute attentivement les déclarations que nous faisons dans cette salle. Au fil des séances, nous sentons de plus en plus le poids de la responsabilité. Nos déclarations sont de plus en plus empreintes d'émotion, mais elles sont aussi plus claires et plus déterminées quant aux mesures à prendre. Un projet de résolution a été distribué. Engageons un dialogue sérieux pour voir si nous pouvons trouver la quadrature du cercle, si nous pouvons harmoniser nos lignes rouges dans un document qui permettrait de faire taire les armes dans les cieux de Gaza et d'Israël et de livrer des denrées alimentaires aux Palestiniens affamés.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Directeur de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M. Rajasingham, le Sous-Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, M. Martina, et le Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial, M. Skau, des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Nous sommes de tout cœur avec les milliers de familles à Gaza qui ne peuvent subvenir à leurs besoins essentiels. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la présente discussion menée dans le cadre de la résolution 2417 (2018). Promouvoir la sécurité alimentaire est une priorité de longue date des États-Unis et la situation à Gaza ne fait pas exception. Nous exhortons Israël à maintenir ouverts les points de passage frontaliers pour que l'aide humanitaire puisse être acheminée dans la bande de Gaza, à permettre l'ouverture de points de passage supplémentaires pour répondre aux besoins humanitaires à l'échelle requise et à appuyer l'acheminement rapide et sûr d'articles de secours aux personnes vulnérables dans l'ensemble de la bande de Gaza. Autrement dit, Israël doit faire plus.

Je partage aussi la profonde inquiétude pour le bien-être des plus de 1 million de civils palestiniens qui se trouvent à Rafah. Il est inadmissible que les combattants du Hamas continuent de se cacher parmi les civils et les

infrastructures civiles, y compris dans des hôpitaux et des écoles. Nous mettons en garde contre une offensive terrestre de grande envergure à Rafah dans les conditions actuelles. Nous appelons également une nouvelle fois toutes les parties à respecter le droit international humanitaire. L'Administratrice de l'Agence des États-Unis pour le développement international, Samantha Power, se trouve dans la région cette semaine pour transmettre directement ce message.

Les États-Unis travaillent sans relâche depuis le mois d'octobre 2023 pour réduire les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils de Gaza et ils continueront leurs efforts. Nous avons oeuvré avec l'Égypte et Israël pour ouvrir le point de passage de Rafah, afin que les camions transportant des denrées alimentaires et des fournitures humanitaires puissent entrer dans la bande de Gaza. Nous avons fait pression pour que le poste de Kerem Shalom soit ouvert, afin de faciliter l'acheminement d'une aide humanitaire supplémentaire aux civils de Gaza. Nous avons fourni plus de 180 millions de dollars à des organisations humanitaires pour qu'elles apportent une aide, notamment de la nourriture, aux habitants de Gaza et de la Cisjordanie. Nous n'avons eu de cesse d'appeler à la protection du personnel des Nations Unies et des travailleurs humanitaires tandis qu'ils remplissent leur rôle essentiel en veillant à ce que les denrées alimentaires et les fournitures humanitaires ne se contentent pas d'entrer à Gaza mais parviennent effectivement aux civils dans le besoin dans toute la bande. Nous continuons de demander à Israël d'améliorer les procédures de déconfliction afin que l'aide puisse circuler en toute sécurité. Nous rendons aussi hommage au courage des travailleurs humanitaires des Nations Unies, qui s'emploient, au péril de leur vie, à répondre aux besoins humanitaires des habitants de Gaza. Nous appuyons sans réserve les efforts de la Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza, M^{me} Skaag, pour intensifier l'acheminement de l'aide humanitaire. Il est essentiel qu'elle dispose des ressources suffisantes et du personnel nécessaire pour mener à bien sa mission.

Je voudrais conclure en évoquant nos efforts pour obtenir la libération des otages. Il est inacceptable que le Hamas et d'autres groupes terroristes continuent d'alimenter ce conflit, tout en détenant plus de 130 otages. Nous poursuivons nos intenses efforts diplomatiques auprès des parties pour parvenir à un accord sur les otages qui permettrait d'instaurer un cessez-le-feu temporaire substantiel et d'atténuer les souffrances des habitants de la bande de Gaza.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Algérie, le Guyana, la Slovénie et la Suisse d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance. Je remercie

également les trois intervenants de leurs exposés. L'ONU et les organismes humanitaires jouent un rôle de premier plan dans l'atténuation de la catastrophe humanitaire à Gaza. La Chine en est consciente et les soutient pleinement.

Plus de quatre mois après le début du conflit à Gaza, près de 30 000 civils ont perdu la vie et Gaza a sombré dans une catastrophe humanitaire sans précédent. Des millions de Gazaouites pleurent la perte de leurs proches et sont contraints de se déplacer à maintes reprises, à la recherche d'un abri sûr, en vain. Ils n'ont pas les fournitures essentielles nécessaires à leur sécurité ou à leur survie, et ils sont constamment confrontés à la mort, à la faim et à la maladie. Les femmes et les enfants vivent chaque jour dans la peur et le désespoir. La situation à Gaza constitue une violation grave du droit international et du droit international humanitaire, et dépasse tout ce que la morale et la conscience humaines peuvent concevoir. La communauté internationale doit prendre des mesures pour protéger les civils et sauver des vies, et ne ménager aucun effort pour éviter une catastrophe humanitaire encore plus grave.

Pour la population de Gaza, l'aide humanitaire représente le seul espoir de survie. Pour protéger les civils et élargir l'accès humanitaire, le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023). Cependant, en raison d'obstacles artificiels, il est extrêmement difficile d'acheminer des articles humanitaires à Gaza. Depuis près d'un mois, la quantité de fournitures humanitaires que reçoit Gaza est très inférieure à la moyenne des périodes précédentes et le nord de Gaza n'a reçu aucune assistance. Nous demandons à Israël, Puissance occupante, de s'acquitter en toute bonne foi des obligations qui lui incombent en vertu des Conventions de Genève, de coopérer pleinement à l'application des résolutions du Conseil de sécurité, d'ouvrir toutes les voies d'accès terrestres, maritimes et aériennes, et de garantir l'entrée sûre, rapide et sans entrave de l'aide humanitaire.

Dans le même temps, Israël doit adhérer strictement aux exigences du mécanisme de déconfliction, garantir la sécurité effective des organismes et du personnel humanitaires, et dûment faciliter le travail des organismes humanitaires pour qu'ils puissent s'acquitter de leur mission à Gaza. Dans son ordonnance en indication de mesures conservatoires, la Cour internationale de Justice demande à Israël de prendre toutes les mesures en son pouvoir pour empêcher un génocide et permettre la fourniture à la population de Gaza des services de base et de l'aide humanitaire requis de toute urgence. Cette ordonnance doit être mise en œuvre de manière effective.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient est

la bouée de sauvetage des habitants de Gaza. Son rôle est indispensable et irremplaçable. Nous encourageons l'ONU à mener une enquête indépendante et impartiale sur les allégations formulées contre certains membres du personnel de l'UNRWA. Israël doit apporter son soutien et sa coopération à l'Organisation dans le cadre de cette enquête. En attendant, la communauté internationale doit continuer à appuyer l'UNRWA et les autres organismes humanitaires dans leurs efforts. Nous appelons la communauté internationale, et les principaux donateurs en particulier, à reprendre rapidement leur financement de l'UNRWA.

Le Secrétaire général Guterres a souligné à maintes reprises que dans les conditions actuelles, avec Gaza qui est sous le feu des armes, l'acheminement de l'aide humanitaire est impossible. Un cessez-le-feu immédiat est la condition préalable indispensable à la protection des civils, à l'acheminement de l'aide et à l'atténuation de la catastrophe humanitaire. Cela correspond à l'appel que la majorité écrasante de la communauté internationale lance actuellement, ainsi qu'au consensus écrasant qui existe parmi les membres du Conseil. Nous espérons que le pays concerné adoptera une attitude responsable et constructive et aidera le Conseil à prendre des mesures pour exiger un cessez-le-feu immédiat à Gaza. La Chine continuera de travailler avec la communauté internationale pour déployer des efforts inlassables en vue de rétablir la paix et de sauver des vies, de mettre fin aux combats à Gaza, de mettre en œuvre la solution des deux États et d'instaurer une paix durable au Moyen-Orient.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je me félicite de l'organisation de cette séance si importante. Je remercie également les intervenants, ainsi que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de la préparation de la note blanche, qui constitue un important dispositif d'alerte rapide prévu par la résolution 2417 (2018), sur le risque de famine causée par les conflits.

Après avoir examiné la note et écouté les exposés des intervenants, subsiste-t-il un doute quant à la gravité de l'insécurité alimentaire dont souffre la population de Gaza ? L'escalade des hostilités touche tous les aspects de la sécurité alimentaire, avec notamment l'effondrement de la production locale, les terribles restrictions à l'approvisionnement en eau, la destruction des infrastructures civiles et la paralysie du secteur commercial. Cela explique pourquoi l'ensemble de la population se retrouve dans les phases les plus élevées du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, une situation que les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont qualifiée de sans précédent.

Le plus grave, c'est que ceux qui souffrent le plus de l'insécurité alimentaire sont les groupes les plus vulnérables. Les études réalisées dans les refuges et les centres de santé ont révélé que près de 16 % des enfants de moins de 2 ans souffrent de malnutrition aiguë, et que 3 % d'entre eux souffrent de la forme la plus sévère de malnutrition, ce qui les expose à un risque accru de décès s'ils ne reçoivent pas un traitement de toute urgence.

Derrière ces statistiques très inquiétantes se cachent des hommes, des femmes et des enfants qui sont de plus en plus proches de la famine engendrée par le conflit. L'Équateur accueille donc favorablement les recommandations figurant dans la note blanche, qui mettent en évidence le lien qui existe entre la faim et le conflit, ainsi que la responsabilité collective que nous avons au Conseil d'éviter une catastrophe humanitaire. Je voudrais axer mes observations autour trois éléments.

Premièrement, l'interruption de la distribution de nourriture dans le nord de Gaza, les bouclages et la poursuite des hostilités restreignent les activités du personnel humanitaire. Par conséquent, il est urgent de permettre l'accès humanitaire, d'assurer le financement de l'aide et de mettre pleinement en œuvre les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023), ce pour quoi un cessez-le-feu humanitaire est indispensable.

Deuxièmement, pour prévenir la famine et les crises humanitaires, les parties doivent respecter les obligations que leur impose le droit international humanitaire, notamment les principes d'humanité, de distinction et de proportionnalité, ainsi que l'interdiction d'utiliser la famine comme méthode de guerre et d'attaquer les infrastructures civiles, comme le prévoient les résolutions 2417 (2018) et 2573 (2021).

Troisièmement, même si les mesures destinées à répondre aux besoins humanitaires de la population sont essentielles et urgentes, la paix est la seule réponse durable face au conflit et à la famine. Par conséquent, mon pays continuera à appuyer les initiatives visant à trouver une solution pacifique, négociée, définitive et juste à ce conflit, sur la base de l'existence de deux États, la Palestine et Israël, à l'intérieur des frontières de 1967 et conformément aux résolutions pertinentes.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Rajasingham, M. Martina et M. Skau pour leurs présentations.

La situation à Gaza est intolérable. La faim et les maladies infectieuses se propagent. La chaîne d'approvisionnement alimentaire est quasiment interrompue. L'eau, l'électricité et le carburant font défaut. Cette situation est inacceptable.

Nous sommes réunis aujourd'hui en application de la résolution 2417 (2018). Celle-ci condamnait pour la première fois l'utilisation de la famine comme une arme de guerre, le déni d'accès humanitaire et la privation des civils de biens indispensables à leur survie. Cette résolution doit pouvoir être pleinement mise en œuvre. Tout le monde doit se conformer au droit international humanitaire, Israël compris. Il est impératif de pouvoir acheminer massivement l'aide dans l'ensemble de la bande de Gaza, y compris au nord. Israël doit ouvrir le port d'Ashdod, une voie directe depuis la Jordanie, et tous les points de passage nécessaires. La protection des civils, des personnels humanitaires, des sites des Nations Unies et des autres infrastructures civiles est un impératif absolu.

La France continuera à contribuer à la réponse humanitaire à Gaza. Elle a procédé hier, avec la Jordanie, à un nouveau largage d'aide, ainsi qu'à un nouvel envoi de fret pour aider les hôpitaux égyptiens à soigner les blessés. Le Président Macron l'a affirmé avec force : il faut conclure d'urgence un accord sur un cessez-le-feu, qui garantisse la protection de tous les civils et l'entrée massive de l'aide d'urgence. La France est fermement opposée à une offensive terrestre à Rafah, qui ne ferait qu'aggraver encore la catastrophe humanitaire en cours.

Alors que nous appelons à un cessez-le-feu, la France exige que tous les otages soient libérés immédiatement et sans condition. Le Conseil doit également condamner les attaques terroristes et les violences sexuelles commises par le Hamas et d'autres groupes terroristes le 7 octobre 2023. Enfin, et c'est essentiel, il doit contribuer sans délai à relancer la construction d'une solution politique à deux États.

Dame Barbara Woodward (parle en anglais) : Je remercie le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) de la note blanche qu'il a transmise, et je remercie également les intervenants de l'OCHA, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Programme alimentaire mondial (PAM).

Nous sommes témoins d'une situation désespérée à Gaza, qui s'aggrave de jour en jour. À Rafah et dans le sud, les gens s'entassent sous des tentes, s'ils ont de la chance, mais sans un accès adéquat à la nourriture et à l'eau ou dans des conditions d'hygiène insuffisantes. Dans le nord de Gaza, comme nous l'a dit le PAM, les organisations humanitaires ne peuvent pas acheminer l'aide aux personnes qui en ont désespérément besoin. La faim atteint des niveaux catastrophiques. Comme toujours, ce sont les plus vulnérables, c'est-à-dire les femmes et les enfants, qui subissent les effets les plus dévastateurs. Pour remédier à cette situation, nous avons besoin de trois choses.

Premièrement, nous demandons à toutes les parties de cesser immédiatement les combats. C'est indispensable pour faire entrer l'aide et faire sortir les otages, puis pour progresser vers un cessez-le-feu durable et permanent. C'est le seul moyen d'atténuer la faim et les souffrances catastrophiques à Gaza.

Deuxièmement, nous demandons instamment à Israël d'autoriser l'acheminement de davantage d'aide à Gaza et d'en faciliter la distribution dans toute la bande. Des milliers de camions sont bloqués en Égypte et en Jordanie, avec à leur bord des denrées alimentaires, des abris et d'autres produits de première nécessité. Il faut que davantage de points de passage soient ouverts pendant plus longtemps, y compris Kerem Shalom. Il faut que l'aide acheminée depuis la Jordanie puisse entrer librement. Le port d'Ashdod doit être complètement ouvert. À cette fin, il est également essentiel d'augmenter la vitesse et la capacité des opérations de contrôle de l'aide, notamment à Kerem Shalom et à Nitzana, afin que l'aide vitale parvienne le plus rapidement possible à ceux qui en ont besoin. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que le Programme alimentaire mondial a dû suspendre ses livraisons dans le nord de Gaza en raison de l'effondrement de l'ordre public. Les parachutages ne peuvent pas remplacer les livraisons terrestres. Les acteurs humanitaires doivent bénéficier d'un accès immédiat, sûr et sans entrave au nord par le point de passage d'Erez. Nous demandons instamment à Israël de reprendre l'approvisionnement en eau et en électricité, qui est indispensable à la production alimentaire et à l'approvisionnement en eau potable. L'activité commerciale doit également redémarrer.

Troisièmement, l'ONU et les partenaires humanitaires doivent être mieux protégés et bénéficier d'un meilleur accès aux outils nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Cela comprend les véhicules blindés, le matériel de communication, les équipements de protection individuelle et les visas. Ils ont besoin de mécanismes de déconfliction efficaces et de garanties de sécurité pour les sites et les convois.

Le conflit à Gaza alimente la faim. La faim entraîne un effondrement de l'ordre public, ce qui empêche les organismes humanitaires d'acheminer l'aide en toute sécurité. La note blanche indique clairement que nous devons agir maintenant. Le Royaume-Uni appelle à une pause immédiate dans les combats, puis à des progrès vers un cessez-le-feu durable. Il s'agit là du seul moyen d'éviter la famine et d'alléger les souffrances.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs exposés

opportuns et sincères sur la terrible situation en matière de sécurité alimentaire à Gaza.

Je suis d'autant plus bouleversé de savoir qu'alors que nous sommes réunis aujourd'hui dans cette salle et que nous prenons connaissance des statistiques accablantes liées à la situation actuelle, les chiffres ne suffisent pas à rendre compte de la terrible réalité sur le terrain. Depuis le début de la crise actuelle, le Conseil de sécurité a adopté deux résolutions (résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023)). Elles exigent toutes deux clairement un accès humanitaire complet, rapide, sûr et sans entrave, notamment à la nourriture, pour les personnes qui en ont désespérément besoin à Gaza. Mais malheureusement, la situation humanitaire sur le terrain s'aggrave de jour en jour. Garantir la fourniture de biens essentiels, tels que la nourriture, aux civils est l'une des règles les plus importantes du droit international humanitaire.

Néanmoins, la réalité actuelle est stupéfiante et dépasse presque l'entendement. Quatre-vingt-dix pour cent des enfants âgés de moins de 2 ans et 95 % des femmes enceintes ou allaitantes à Gaza sont confrontés à une grave pauvreté alimentaire, qui se traduit presque toujours par une dénutrition potentiellement mortelle. L'extrême difficulté à fournir une aide humanitaire n'est pas le seul facteur qui exacerbe l'insécurité alimentaire à Gaza. La résolution 2417 (2018), adoptée en 2018 par le Conseil, engage toutes les parties à un conflit à assurer le bon fonctionnement des systèmes de production et de distribution alimentaires. Or, les infrastructures nécessaires à cette fin ont été gravement endommagées ou détruites. La sécurité alimentaire à Gaza s'est effondrée. Pour ne rien arranger, l'ordre civil s'est complètement évaporé. Dans ces conditions, seuls 98 camions d'aide sont entrés à Gaza chaque jour en février, selon le compte rendu de situation de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) publié hier, soit deux fois moins qu'en janvier.

Si la situation actuelle persiste, les conséquences dévastatrices ne s'arrêteront pas à cette génération. Les conséquences intergénérationnelles de l'insécurité alimentaire à Gaza sont inévitables. C'est pourquoi des mesures énergiques doivent être prises le plus rapidement possible. Nous devons avant tout garantir l'entrée régulière et élargie de l'aide alimentaire par tous les points de passage disponibles ainsi que par le biais d'un couloir maritime. L'acheminement de biens commerciaux à Gaza doit également être garanti. Toute entrave à l'acheminement de l'aide vitale, comme les manifestants israéliens au point de passage de Kerem Shalom, est inacceptable.

Nous exprimons une fois de plus notre appui sincère aux efforts de la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction, M^{me} Sigrid Kaag. Nous espérons que son travail mènera à des résultats tangibles, notamment l'utilisation de tous les itinéraires humanitaires possibles vers Gaza. Il est également de plus en plus important d'accroître le financement de l'aide humanitaire. Pour participer aux efforts internationaux visant à garantir la sécurité alimentaire en période de conflit armé, la République de Corée a décidé de tripler sa contribution au Fonds central pour les interventions d'urgence cette année. La Corée maintient également sa contribution à l'UNRWA. Compte tenu du rôle crucial de l'UNRWA et de la gravité de la situation actuelle, nous sommes sensibles aux efforts déployés par le Secrétaire général pour nommer le groupe d'examen indépendant et nous espérons que les résultats de cet examen seront bientôt rendus publics.

Les travailleurs et les organismes humanitaires doivent être respectés et protégés par toutes les parties, et l'acheminement de denrées alimentaires doit être garanti dans les territoires occupés en vertu du droit international humanitaire. En outre, toutes les parties doivent respecter pleinement les procédures de notification humanitaire et le mécanisme de déconfliction afin de garantir la sécurité des travailleurs humanitaires, en particulier du personnel de l'UNRWA. Les travailleurs humanitaires doivent être équipés du matériel nécessaire, y compris du matériel de télécommunication et des véhicules blindés.

Pour terminer, nous appelons une fois de plus à l'instauration d'un cessez-le-feu humanitaire à Gaza, qui est le seul moyen viable de garantir un accès sûr et sans entrave à la nourriture pour ceux qui en ont désespérément besoin. Il s'agit également d'un premier pas vers un avenir de coexistence plus radieux, fondé sur la solution des deux États.

M. Yamanaka (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier M. Rajasingham, M. Martina et M. Skau de leurs exposés détaillés qui ne prêtent guère à l'optimisme.

Les faits nouveaux concernant les risques liés à la sécurité alimentaire à Gaza sont extrêmement alarmants. Il est profondément désolant de découvrir que l'ensemble de la population de Gaza, soit 2,2 millions de personnes, sera confrontée à un niveau élevé d'insécurité alimentaire aiguë d'ici la fin du mois et que 1,1 million d'enfants à Gaza risquent de mourir de faim. Un travailleur humanitaire de Save the Children déployé sur le terrain a vu des gens manger, par désespoir, de la nourriture pour oiseaux et animaux et des feuilles d'arbres, et récupérer de la nourriture qui avait déjà été rongée par des rats. Comme

indiqué dans l'exposé, il s'agit d'une des pires situations d'insécurité alimentaire dont nous avons jamais été témoins. Pour faire face à la gravité de la situation à Gaza, le Gouvernement japonais a annoncé aujourd'hui l'octroi d'une aide d'urgence supplémentaire de 32 millions de dollars afin de fournir une assistance dans les domaines de l'alimentation et de la santé, entre autres.

Je tiens à souligner trois points essentiels en vue de prévenir la famine causée par le conflit et l'insécurité alimentaire généralisée à Gaza.

Premièrement, toutes les parties au conflit doivent respecter le droit international humanitaire. Le droit international humanitaire interdit clairement d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage des biens indispensables à la survie de la population civile. Il s'agit notamment des denrées alimentaires, des zones agricoles, des récoltes, du bétail, des installations et réserves d'eau potable et des ouvrages d'irrigation. Le droit international humanitaire exige également que les parties au conflit permettent et facilitent le passage rapide et sans entrave de l'aide humanitaire pour les civils. Ce message a été répété à maintes reprises dans cette salle et en dehors, mais nous continuerons à le marteler jusqu'à ce que nous constatons que ces règles sont respectées.

Deuxièmement, il faut une coordination accrue de l'aide humanitaire entre les parties concernées afin de répondre aux énormes besoins en la matière sur le terrain. Le Programme alimentaire mondial a récemment annoncé qu'il était contraint de suspendre la distribution de nourriture dans le nord de Gaza, et nombre d'autres organisations humanitaires font également état de difficultés pour acheminer les secours. Il est vital de laisser entrer plus de camions et de carburant dans Gaza, et nous exhortons Israël à ouvrir des points de passage supplémentaires et à ménager des couloirs humanitaires pour que les acteurs compétents puissent faire leur travail en toute sécurité. Par ailleurs, nous soutenons résolument les efforts déployés par la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, M^{me} Sigrid Kaag, en vue de surmonter les nombreux obstacles rencontrés pour atteindre les personnes dans le besoin.

Enfin, tout en exigeant qu'il soit remédié à la situation humanitaire, nous devons poursuivre notre action concernant la cause de cette catastrophe. Dans cet esprit, le Japon condamne une fois de plus sans ambiguïté les actes de terreur odieux qui ont été perpétrés par le Hamas et d'autres le 7 octobre, entraînant des tragédies en cascade. Nous exigeons la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages encore détenus par le Hamas et d'autres groupes.

Dans le même temps, le Japon répète qu'un cessez-le-feu humanitaire doit être instauré dans les meilleurs délais pour créer un climat propice à des activités d'aide humanitaire suffisantes et parvenir à la libération des otages restants, de manière à obtenir un cessez-le-feu durable. Il appelle donc toutes les parties concernées à agir immédiatement sur le plan humanitaire.

La catastrophe humanitaire doit être immédiatement arrêtée. Le Japon continue de travailler avec les autres membres du Conseil et la communauté internationale pour améliorer le sort de la population à Gaza.

M. Sowa (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance sur ce sujet essentiel. Je remercie également M. Rajasingham, M. Martina et M. Skau de leurs exposés, qui mettent les choses en perspective.

Les dernières informations sur la dure réalité de la vie dans la bande de Gaza sont alarmantes. Les hostilités persistantes dans la bande de Gaza et en Cisjordanie ont de profondes répercussions sur la population civile innocente, déjà éprouvée par le dénuement économique structurel et les problèmes économiques dus à 16 années de blocus et aux restrictions imposées par Israël dans le territoire occupé de Palestine.

Conformément à la résolution 2417 (2018) et dans le but de protéger vraiment les civils, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a appelé l'attention du Conseil sur le risque imminent de famine et d'insécurité alimentaire généralisée causées par la guerre qui fait rage dans la bande de Gaza. Dans sa note d'information spéciale de décembre 2023, le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire a également souligné l'ampleur de l'insécurité alimentaire aiguë qui expose aujourd'hui concrètement près de 2,2 millions de Palestiniens à la faim, soit le taux de population le plus élevé jamais enregistré dans le monde.

Nous demeurons vivement préoccupés que la violence en cours entame l'efficacité de l'aide humanitaire aux civils dans le besoin et constitue par conséquent un facteur majeur du risque de mortalité actuel imputable à la malnutrition des groupes vulnérables, notamment les enfants, les femmes enceintes ou allaitantes, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et ainsi de suite.

Nous souscrivons sans réserve à l'opinion selon laquelle la situation est la conséquence directe des opérations militaires à Gaza, qui nuisent à la santé et réduisent la densité des terres arables, entraînent la destruction des infrastructures agricoles, portent préjudice à la production,

aux marchés et aux chaînes logistiques alimentaires et entravent l'entrée et l'acheminement des denrées humanitaires et marchandes dans la bande de Gaza.

Les 1,7 million de déplacés, n'ayant pas accès à leurs terres et ne pouvant pas les cultiver, sont privés de la nourriture et de l'eau en quantité suffisante dont ils ont désespérément besoin pour survivre. Selon l'UNICEF, dans le sud de Gaza, les enfants n'ont accès qu'à 1,5 à 2 litres d'eau par jour, soit bien moins que ce qu'il faut normalement pour survivre. Avec l'effondrement du système de santé dans toute la bande de Gaza, les maladies, exacerbées par le manque d'eau et de nourriture, ne peuvent pas être traitées à temps et comme il convient. La vue d'enfants mourant de faim dans la bande de Gaza est pour le moins déchirante, et le Conseil ne peut pas laisser cette situation durer faute d'utiliser tous les nombreux outils dont il dispose pour y remédier.

Par conséquent et aux fins de la pleine application de la résolution 2417 (2018), la Sierra Leone appelle avec force à prendre les mesures suivantes.

Premièrement, afin d'éliminer le risque de famine et de maladie et de lutter contre le taux de mortalité élevé dans la bande de Gaza et dans tout le territoire de la Palestine, la Sierra Leone exhorte une fois de plus les parties au conflit à respecter leurs obligations en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire, qui interdit l'utilisation de la famine comme méthode de guerre et la destruction des biens de caractère civil requis pour l'entreposage et la distribution des secours indispensables à la survie de toute la population.

Deuxièmement, nous réaffirmons la nécessité d'un cessez-le-feu humanitaire immédiat et rejetons toute tentative de mener des opérations militaires à Rafah, la région du sud de Gaza où les terres arables sont plus nombreuses et pourraient soutenir la production agricole, comme indiqué par l'OCHA.

Troisièmement, nous appelons les parties au conflit à donner un accès sûr et sans entrave à l'aide humanitaire, par l'ouverture de tous les points de passage utiles vers la bande de Gaza, en particulier le nord de l'enclave. Nous demandons en outre un système de notification humanitaire qui fonctionne et un réseau de communication stable pour garantir la protection du personnel des Nations Unies et des organisations humanitaires et le bon acheminement des produits essentiels.

Nous insistons une fois encore sur le rôle exceptionnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

et soulignons que le manque de fonds dont il souffre et les restrictions supplémentaires qui sont imposées à ses opérations nuisent à l'efficacité des services fournis, actuellement inférieure à la norme.

Pour terminer, la Sierra Leone répète que M^{me} Sigrid Kaag, Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, doit impérativement recevoir l'appui nécessaire à l'action qu'elle mène pour améliorer l'acheminement de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza.

M. Kumanga (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique félicite la présidence guyanienne du Conseil d'avoir organisé la présente séance publique d'information, fort opportune, sur la protection des civils en période de conflit armé, l'accent étant mis sur le Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Nous remercions les intervenants, M. Rajasingham, Directeur de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M. Martina, Sous-Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et M. Carl Skau, Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial, des informations très utiles dont ils ont fait part au Conseil.

La situation au Moyen-Orient, notamment dans les territoires occupés de la Palestine, reste profondément préoccupante. Il est donc crucial que la communauté internationale continue de lutter contre les problèmes rencontrés par les civils qui sont pris au piège des conflits armés.

L'intensification et l'expansion des attaques dans la bande de Gaza se traduisent par d'immenses dommages humanitaires, y compris d'innombrables morts parmi les civils, des millions de blessés et de déplacés de force, ainsi que la destruction des infrastructures. La situation catastrophique sur le terrain, conjuguée à une crise de la faim, appelle des mesures urgentes et efficaces pour réduire autant que possible les pertes en vies humaines et commander de défendre les valeurs et la dignité humaine, dans un esprit de solidarité.

La protection des civils en période de conflit armé est un pilier du droit international humanitaire. À cet égard, la résolution 2417 (2018), sur la protection des civils en période de conflit armé, adoptée à l'unanimité le 24 mai 2018, réaffirme que c'est aux États qu'il incombe au premier chef de protéger leur population sur l'ensemble de leur territoire. L'action militaire menée par Israël et sa menace de mener une offensive terrestre à Rafah, où environ 1,5 million de personnes ont trouvé refuge, soulignent l'urgence de la situation. À cet égard, nous appelons à l'adoption de mesures globales et efficaces, non seulement

pour protéger les civils de Gaza, mais aussi pour permettre la fourniture de services de base et de l'aide humanitaire nécessaires pour remédier aux conditions de vie déplorables auxquelles sont confrontés les civils palestiniens dans la bande de Gaza. Une cessation immédiate et urgente des hostilités est cruciale à cet égard. Le Mozambique appelle de nouveau le Conseil à rester uni et résolu à appliquer toutes ses résolutions et tous les instruments juridiques de l'ONU visant à mettre fin à la violence et à protéger les civils dans la bande de Gaza.

Le Mozambique réaffirme l'importance et l'urgence de parvenir à la solution des deux États pour instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je remercie les délégations algérienne, guyanienne, slovène et suisse d'avoir demandé l'organisation de la présente séance. Nous remercions également les représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de leurs évaluations franches de la situation catastrophique en termes de sécurité alimentaire dans la bande de Gaza. Nous avons lu attentivement la note blanche préparée par l'OCHA conformément à la résolution 2417 (2018), et qui, selon nous, n'a que trop tardé. Les perspectives alarmantes pour la bande de Gaza ont été annoncées dès le mois de décembre dans le contexte du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. Selon les estimations que nous avons entendues aujourd'hui, le risque d'une famine généralisée augmente chaque jour. D'habitude, la publication de ce type de document constitue une ligne rouge. Si cette ligne est franchie dans le contexte de Gaza sans que nous apportions de réponse efficace, les membres du Conseil de sécurité partageront l'entière responsabilité de l'utilisation par Israël de la famine comme méthode de guerre. Les données figurant dans la note blanche font froid dans le dos. Il n'y a pas d'autre façon de décrire les statistiques tragiques selon lesquelles, sur les 2,2 millions d'habitants de Gaza qui souffrent de malnutrition sévère, près de 600 000, soit un sur quatre, sont sur le point de mourir de faim. Il s'agit du plus haut pourcentage de population en situation de malnutrition aiguë jamais enregistré dans le monde. Il est difficile de croire que cela se passe non pas au Moyen-Âge, mais en 2024, sous nos yeux.

Gaza souffre de pénuries d'eau. Les enfants de la bande de Gaza ne reçoivent qu'entre 1,5 et 2 litres d'eau par jour, ce qui est bien inférieur au niveau nécessaire

pour survivre. L'UNICEF estime qu'en plus de la faim, au moins 90 % des enfants de moins de 5 ans à Gaza souffrent d'une ou de plusieurs maladies. Comme il ressort de la note blanche de l'OCHA, toute une génération d'enfants de Gaza risque de souffrir de dommages irréparables en termes de développement physique et mental à cause de la malnutrition, ce qui porte un coup fatal à l'avenir de Gaza. Nos collègues occidentaux se préoccupent-ils du sort des enfants palestiniens ? Il est difficile de ne pas se poser la question dans le contexte des insinuations que l'Occident s'est efforcé de répandre sur les enfants ukrainiens, que la Russie est en fait en train de sauver, et des nombreux événements de propagande que les délégations occidentales ne cessent d'organiser à ce sujet. Je voudrais demander à mes collègues occidentaux si au moins un seul événement a été consacré aux enfants de Gaza, qui, selon les conclusions des organismes des Nations Unies, sont effectivement condamnés. Ou s'en moquent-ils, puisque ces efforts ne contribueraient en rien à leur propagande dans le cadre des tentatives de dénigrement de la Russie ?

Nous savons tous parfaitement qu'il n'y a pas de problème en tant que tel concernant la disponibilité de l'aide pour la bande de Gaza. Nous l'avons constaté par nous-même lors de la visite du Conseil à la frontière de Gaza l'année dernière. Des convois de camions chargés sont prêts à partir en direction de Rafah avec tout le nécessaire. Toutefois, comme nous le savons, les mesures strictes imposées par Israël ont eu l'effet inverse. En raison d'obstacles bureaucratiques et de refus catégoriques d'accès, l'aide n'est acheminée que dans la zone sud de la bande de Gaza, en quantités minimales. Dans le nord, l'insécurité empêche les travailleurs humanitaires de livrer l'aide, y compris les denrées alimentaires. Nous ne pouvons que deviner les conditions de vie déplorables des personnes qui se trouvent dans cette zone. Dans ce contexte, il est inutile de parler du potentiel de l'agriculture locale, car les conditions ne sont pas réunies. Le grave danger que représentent les mines et la pollution des terres agricoles déjà limitées, qui ne peuvent être irriguées faute d'eau, ne laisse aux habitants de Gaza aucun espoir de parvenir à l'autosuffisance alimentaire.

Rappelons les espoirs placés dans l'adoption de la résolution 2720 (2023), dont on nous a dit à l'époque qu'elle devait changer radicalement la situation en matière d'approvisionnement humanitaire. À cette fin, le Secrétaire général a été prié de nommer une personne chargée de coordonner l'action humanitaire et la reconstruction, poste auquel a été nommé par la suite M^{me} Sigrid Kaag. Toutefois, le libellé faible et ambigu concernant les hostilités qui a été utilisé dans le texte pour refléter la position de Washington n'a fait qu'exacerber la situation. Nous avons mis le Conseil en

garde à ce sujet. Le seul impératif vital pour prévenir une famine à grande échelle à Gaza est un cessez-le-feu immédiat et le respect par Israël du droit international humanitaire. Cet appel a été lancé à maintes reprises par le Secrétaire général et la direction de l'OCHA. Cependant, toutes les tentatives du Conseil pour adopter une décision en ce sens ont été bloquées par les États-Unis, qui ont utilisé leur droit de veto à quatre reprises.

Face aux dizaines de milliers de morts et de personnes affamées à Gaza, la délégation américaine continue de soutenir cyniquement qu'un cessez-le-feu est presque dangereux car il pourrait compromettre les efforts diplomatiques « délicats » menés par les Américains « sur le terrain ». En bloquant les efforts internationaux visant à mettre fin à la violence à Gaza, Washington porte l'entière responsabilité du nombre sans précédent de victimes civiles de cette escalade, qui s'élève déjà à 30 000 personnes. Tel est le prix du veto américain au Conseil de sécurité en ce qui concerne la situation à Gaza. Le projet de résolution de substitution proposé par les États-Unis au Conseil sur la bande de Gaza n'appelle pas à un cessez-le-feu et vise à étendre la protection accordée par l'ONU aux opérations israéliennes. Il ne s'agit pas d'une solution de remplacement, mais plutôt d'un nouveau permis de tuer des civils palestiniens, que les États-Unis ont l'intention d'accorder à Israël, cette fois-ci avec l'aval du Conseil de sécurité. J'invite les membres du Conseil à ne pas appuyer cette initiative destructrice.

La note blanche publiée par l'OCHA conformément à la résolution 2417 (2018) ne laisse pas d'autre choix au Conseil de sécurité que de continuer à demander un cessez-le-feu afin de créer les conditions permettant aux travailleurs humanitaires et au personnel médical de mener leurs activités, et c'est ce que nous avons l'intention de faire. Cela est particulièrement important pour pouvoir mettre en place des corridors humanitaires sûrs et ininterrompus, comme les représentants de l'Organisation mondiale de la Santé l'ont dit à maintes reprises. Non seulement ces corridors seront utilisés pour acheminer l'aide, mais ils sont également essentiels pour évacuer les personnes gravement malades qui, faute de médicaments, risquent de mourir à Gaza. Il importe également de garder à l'esprit qu'en vertu des dispositions de la résolution 2417 (2018), en cas d'entrave à l'accès humanitaire pour les personnes dans le besoin, le Conseil de sécurité peut envisager d'adopter des mesures de sanction. Selon nous, le moment est venu de faire usage de cette disposition.

Pour terminer, je me dois d'appeler l'attention sur le fait qu'un certain nombre de délégations occidentales, en particulier les États-Unis et leurs satellites les plus proches, ne figuraient pas parmi les membres du Conseil

de sécurité qui ont demandé la tenue de cette séance. En août 2023, ils ont consacré une séance phare de leur présidence à la famine et à l'insécurité alimentaire mondiale engendrée par les conflits (voir S/PV.9392). Toutefois, tout ce qui intéressait Washington à l'époque, c'était d'agacer la Russie en colportant des mensonges absurdes sur notre prétendue responsabilité dans les problèmes d'approvisionnement alimentaire auxquels la communauté internationale était confrontée. Nos collègues occidentaux ont même inventé l'expression « utilisation de la famine comme arme », qu'ils ont répétée à tout va. Je prie tous les participants à la présente séance de noter que ni les États-Unis ni le Royaume-Uni n'ont utilisé cette expression, ne serait-ce qu'une seule fois, pour décrire ce que fait Israël à Gaza. Cela se passe de commentaires.

Un autre élément révélateur est l'absence de participation des délégations occidentales en vertu de l'article 37 à cette séance d'information. Où sont tous ces ministres européens qui ont pris d'assaut la salle du Conseil de sécurité la semaine dernière (voir S/PV.9557) pour prendre part à la séance rituelle sur la crise ukrainienne ? La famine à Gaza est-elle un sujet moins important pour l'Union européenne, qui prétend pourtant être le plus grand humaniste et le premier défenseur des droits humains dans le monde ? Ou bien les Gazaouites, tout comme les Syriens, les Afghans et les Yéménites, sont-ils des êtres de seconde zone dont la vie ne préoccupe pas ceux qui habitent le beau jardin de l'Europe ? C'est ce qu'il semble.

Un autre exemple choquant est l'empressement avec lequel un certain nombre de donateurs occidentaux ont suspendu leur financement à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, avant même que l'enquête ne soit achevée et en pleine catastrophe humanitaire dans la bande de Gaza. Cela signifie que l'Office est au bord de l'effondrement. Il est difficile d'y voir autre chose qu'un chantage explicite et immoral et une politisation des questions humanitaires. Nous espérons que le Conseil de sécurité aura l'occasion de débattre de cette question séparément dans les prochains jours.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour les représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Programme alimentaire mondial de leurs exposés importants.

Comme cela a été clairement énoncé, Gaza continue de subir une insécurité alimentaire dévastatrice. Près de 600 000 personnes sont au bord de la famine. Ce niveau catastrophique d'insécurité alimentaire est le résultat

direct de la campagne militaire menée par Israël et de son incapacité à respecter ses obligations légales et à faciliter l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire et alimentaire dans la bande de Gaza. Il y a urgence. Nous demandons la réouverture du port d'Ashdod. D'autres points de passage doivent être rouverts immédiatement pour permettre une augmentation adéquate de l'aide. Un mécanisme efficace de déconfliction humanitaire, respecté par toutes les parties, comme demandé dans la résolution 2712 (2023), est également fondamental.

Les risques de voir la population plonger dans la famine augmentent chaque jour que durent les combats acharnés et que l'accès à l'aide humanitaire reste entravé et limité. Un cessez-le-feu permanent est crucial, aujourd'hui plus que jamais, pour dégager l'espace nécessaire à une intervention humanitaire renforcée, notamment pour remédier à l'insécurité alimentaire engendrée par le conflit.

La capacité de production alimentaire à Gaza et l'accès des populations à la nourriture ont été lourdement entravés. Cette situation s'explique également par les restrictions imposées aux livraisons commerciales. De vastes étendues de terres arables cruciales ont été détruites par la campagne militaire intense qui dure depuis des mois, et les infrastructures agricoles ont été gravement endommagées. En outre, 1,7 million de personnes ont été déplacées de force, ce qui s'est soldé par l'abandon ou l'inaccessibilité des moyens de production alimentaire. Malte rejette et dénonce fermement tout déplacement forcé de Palestiniens de leur terre ou de leur maison, y compris à l'intérieur de Gaza. La coupure d'électricité imposée par Israël à Gaza et les restrictions sur les carburants entravent encore davantage la production alimentaire. L'approvisionnement en eau et les usines de désalinisation ont également été gravement compromis. Comme le souligne la résolution 2417 (2018), les parties à un conflit armé doivent s'abstenir d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage des biens indispensables à la survie des populations civiles. Israël doit protéger et restaurer les infrastructures et services vitaux nécessaires aux systèmes et à la production alimentaires. Il s'agit notamment des réseaux d'adduction d'eau transfrontières, des télécommunications et de la distribution d'électricité et de carburant.

Malte est également très préoccupée par les déclarations publiques exprimant l'intention de priver les civils de Gaza de nourriture, d'eau et de carburant. La famine ne saurait être utilisée comme arme de guerre. Nous rappelons également que la présence de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le

Proche-Orient reste fondamentale pour assurer une intervention humanitaire efficace à Gaza. Son rôle est irremplaçable. De nouvelles réductions du financement de l'Office, pilier de l'intervention humanitaire à Gaza et force stabilisatrice dans la région, compromettront l'action humanitaire si nécessaire.

Les enfants de Gaza demeurent ceux qui souffrent le plus. Quatre-vingt-dix pour cent des enfants de moins de 5 ans souffrent d'une ou de plusieurs maladies infectieuses en raison de la pauvreté alimentaire et du manque d'accès à l'eau propre. Dans le nord de la bande de Gaza, un enfant de moins de 2 ans sur six souffre de malnutrition aiguë et d'émaciation. Des milliers d'entre eux ont été contraints de devenir les principaux pourvoyeurs de nourriture pour leur famille, risquant ainsi leur vie pour nourrir leurs proches. Ces conditions menacent toute une génération. La malnutrition pendant l'enfance entraîne des déficiences physiques et cognitives irréparables.

Pour terminer, le Conseil doit exiger que les parties prennent des mesures immédiates pour respecter le droit international humanitaire, y compris la résolution 2417 (2018). L'application du principe de responsabilité pour les violations du droit international doit être une priorité. Nous appelons également à la mise en œuvre immédiate de l'ordonnance en indication de mesures conservatoires rendue par la Cour internationale de Justice, y compris les mesures liées à la fourniture de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza. Et surtout, un cessez-le-feu permanent doit être conclu de toute urgence pour permettre l'acheminement sans entrave d'une aide humanitaire multisectorielle à grande échelle.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant des États-Unis a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Que l'on veuille bien m'excuser de prendre à nouveau la parole. Je me dois simplement de répondre à certaines remarques faites par le représentant de la Fédération de Russie.

Je pense que mes observations sur la situation épouvantable à Gaza étaient très claires. Je voudrais simplement rappeler à tous les membres du Conseil que la Fédération de Russie est un pays qui ne contribue pas au règlement des crises humanitaires, mais qui les crée. Il n'y a qu'à voir ce qui se passe en Ukraine. Et inutile de me croire sur parole. Il suffit de poser la question au peuple ukrainien, contraint de vivre sous les bombardements et les tueries sauvages et barbares auxquels il doit faire face tous les jours. La Russie est donc franchement mal placée pour critiquer un pays alors qu'elle s'acharne à violer ouvertement la Charte des Nations Unies. Lorsque

j'entends la Russie parler de ses préoccupations concernant les civils, les infrastructures civiles et autres, j'ai du mal à prendre ses propos au sérieux.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais simplement répondre aux propos de mon collègue des États-Unis. Il devrait avoir honte de comparer la situation en Ukraine à celle à Gaza. Elles n'ont rien à voir. Premièrement, contrairement à ce qu'il a dit, la Fédération de Russie ne bombarde pas sauvagement la population civile de l'Ukraine. Nous ne sommes pas du tout sur la même échelle. Deuxièmement, qui nous fait la morale à ce sujet ? C'est le pays qui a détruit l'Iraq, l'Afghanistan, la Syrie et la Yougoslavie, sur lesquels il a fait pleuvoir les bombes. Au lieu de se concentrer sur la paille dans l'œil du voisin, il ferait mieux de regarder la poutre qui est dans le sien.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant des États-Unis a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Mes excuses à nouveau. Tout d'abord, je ne faisais pas de comparaison entre les deux ; je rappelais les agissements de la Russie. J'ai donc une petite question à poser au Représentant permanent de la Russie. Est-il en train de dire que la Russie ne bombarde pas l'Ukraine ?

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je serai très bref, Madame la Présidente, et je propose que nous ne transformions pas le Conseil de sécurité en un lieu de duel entre les États-Unis et la Fédération de Russie. Nous nous sommes exprimés à plusieurs reprises sur ce sujet et continuerons d'aborder la situation en Ukraine. Nous avons parlé à de nombreuses occasions des cibles attaquées par les forces armées russes. Il s'agit de cibles et d'infrastructures militaires qui permettent au régime de Kiev de faire fonctionner sa machine militaire. Voilà ce qu'il faut retenir. Je pense que nous devrions en rester là, et je suggère que nous poursuivions notre joute à la prochaine séance sur l'Ukraine.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (État de Palestine) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir répondu à la demande de l'Algérie d'organiser en urgence la présente séance, et nous remercions également le Guyana, la Slovénie et la Suisse d'avoir appuyé cette demande dans le cadre du suivi de la note blanche sur la crise de l'insécurité alimentaire dans la bande de Gaza, publiée par le Secrétaire général, en application de la résolution 2417 (2018). Nous adressons également nos remerciements aux trois intervenants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme alimentaire mondial (PAM) pour leurs exposés.

Dans sa résolution 2417 (2018), le Conseil de sécurité a condamné à la fois le fait d'affamer les civils comme méthode de guerre et le refus illicite d'accorder un accès humanitaire aux populations civiles ayant un besoin urgent de nourriture et d'aide à la subsistance, et a prié le Secrétaire général de l'informer promptement de l'apparition, dans des contextes de conflit armé, de risques de famine et d'insécurité alimentaire généralisée causées par les conflits.

En publiant cette note blanche, le Secrétaire général a de nouveau agi avec la responsabilité et le sérieux qu'impose cette grave situation, comme il l'avait fait en invoquant l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, implorant le Conseil de prendre des mesures face aux menaces à la paix et à la sécurité causées par la guerre d'Israël contre Gaza. Cela fait suite aux appels répétés qu'il a très tôt lancés en faveur d'un cessez-le-feu humanitaire comme priorité absolue pour arrêter l'effusion de sang et protéger les civils palestiniens de Gaza. Des civils qui ont subi des pertes sans précédent, avec plus de 30 000 Palestiniens tués et 70 000 blessés, dont une majorité de femmes et d'enfants, et de nombreuses autres vies mises en danger par les armes et le siège médiéval d'Israël sur Gaza, lesquels ont provoqué des déplacements massifs et la propagation de la faim, des maladies et du désespoir, qui se répandent tels une traînée de poudre au sein de la population, comme.

Début décembre 2023, trois mois après le début de cette guerre génocidaire, le PAM a indiqué que 97% des familles du nord de Gaza souffraient de la faim : neuf personnes sur 10 ayant déjà passé 24 heures sans manger et certaines des jours entiers. Début février de cette année, un rapport conjoint du PAM et de la FAO sur la sécurité alimentaire en Palestine indique que l'ensemble de la population de Gaza souffre d'insécurité alimentaire aiguë, soit la proportion la plus élevée de personnes jamais enregistrée dans cette catégorie pour une région ou un pays donné. Les estimations du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire sont en fait jugées prudentes, ce qui devrait

alarmer le Conseil. L'insécurité alimentaire à Gaza a atteint des niveaux catastrophiques, plus d'un demi-million de personnes étant considérées comme au bord de la famine. En réalité, la famine fait rage et s'aggrave chaque jour qu'Israël poursuit son agression criminelle.

Une population entière a été dépouillée de sa dignité et de ses moyens de survie, rendue totalement dépendante de l'aide humanitaire qui, tragiquement, ne lui parvient pas. Cela se produit malgré les efforts déployés par le Conseil dans ses résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023), notamment la nomination d'une coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, M^{me} Sigrid Kaag, afin de garantir l'accélération, l'augmentation et la distribution de l'aide. Chacun sait toutefois qu'en l'absence de cessez-le-feu, cette mission est devenue impossible, car Israël continue de déverser des bombes et des missiles et de bloquer les points de passage et l'entrée des camions, laissant des millions de personnes affamées et désespérées.

Nous devons marquer une pause pour réfléchir à ce que cela signifie vraiment et à ce que l'on ressent lorsqu'on est privé de nourriture pendant des jours entiers. J'invite les membres du Conseil à s'imaginer passer ne serait-ce qu'un jour le ventre vide. J'invite les membres du Conseil à s'imaginer passer deux jours sans même un morceau de pain dans le ventre. J'invite les membres du Conseil à imaginer la douleur d'une telle faim et les ravages qu'elle provoque sur le corps et l'esprit humains, sans parler du traumatisme que représente le fait de devoir courir d'un endroit à l'autre, d'être déplacé de force à plusieurs reprises, de n'avoir aucun endroit sûr où se réfugier, tout en étant affamé et épuisé. J'invite les membres du Conseil à imaginer ce que cela signifie de chercher de la nourriture dans les décombres, le sable et les ordures, de manger des aliments pour animaux ou des aliments rongés par les rats pour survivre, et le désespoir et l'indignation absolus que cela implique. J'invite les membres du Conseil à imaginer ce que cela signifie pour les mères et les pères d'entendre leurs bébés et leurs enfants pleurer de faim jour et nuit lorsqu'il n'y a pas de lait ni de pain – rien.

Le fait est que des enfants, des femmes et des hommes sont privés de nourriture et dépérissent en raison de la décision calculée et sinistre prise par Israël d'assiéger Gaza, de son blocus qui dure depuis 17 ans et de son agression militaire féroce. Après avoir bombardé presque toutes les boulangeries et les fermes, détruit le bétail et tous les moyens de production alimentaire et fermé presque tous les points de passage, l'occupant prétend qu'il autorise l'aide humanitaire à entrer dans Gaza et qu'il n'y a pas de problème, et il se peut qu'il nous dise la même chose tout à l'heure. Nous connaissons cependant

tous la vérité : Israël n'autorise l'entrée de l'aide à Gaza qu'au compte-gouttes, dans le seul but de détourner l'opprobre international et sans se soucier le moins du monde du bien-être ou de la survie de la population dont il a clairement indiqué, à maintes reprises, vouloir se débarrasser.

Des bébés sont nés et sont morts au cours de ces quelques mois, vivant toute leur courte vie dans les horreurs de ce génocide, certains mourant dans des couveuses, côte à côte avec d'autres bébés, privés de nourriture et de soins médicaux, d'autres mourant de faim et d'hypothermie dans les bras de leur mère, et d'autres orphelins abandonnés à leur sort dans ce cauchemar.

Israël est l'architecte de cette catastrophe humaine et humanitaire, qu'il a provoquée, à dessein, pour punir collectivement les 2,3 millions de Palestiniens de Gaza, dont la moitié sont des enfants, en violation flagrante du droit international et de toutes les normes de décence ou de moralité. Les responsables israéliens l'ont dit ouvertement : ils vont donner une leçon aux Palestiniens de Gaza, et ils le font de manière délibérée et gratuite, en violant le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme, les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi que l'ordonnance en indication de mesures conservatoires rendue par la Cour internationale de Justice dans l'instance introduite par l'Afrique du Sud contre Israël au titre de la Convention sur le génocide, et ce, avec un mépris absolu.

Israël fait totalement fi de l'ordonnance de la Cour internationale de Justice et poursuit ses crimes génocidaires ignobles, notamment l'utilisation de la famine comme méthode de guerre. Il ne s'agit pas d'une opinion, les rapports des organismes humanitaires des Nations Unies et de nombreuses organisations internationales humanitaires et de défense des droits humains le confirment de manière quasi unanime.

Nous devrions tous avoir honte d'avoir laissé cette famine et ce génocide catastrophiques se produire et se poursuivre aussi longtemps, en particulier le Conseil de sécurité, qui ne parvient toujours pas à exiger un cessez-le-feu et à garantir le respect du droit international et de ses propres résolutions, laissant le peuple palestinien à la merci de la Puissance occupante, qui n'a aucun égard pour les obligations qui lui incombent, en vertu du droit international humanitaire, d'assurer la sécurité et le bien-être des civils sous son contrôle, et qui a choisi plutôt de les terroriser, de les tuer, de les mutiler, de provoquer leur déplacement et de les affamer.

Ce n'est un secret pour personne qu'Israël utilise la nourriture comme arme pour punir le peuple palestinien.

C'est ce qu'ont déclaré il y a plusieurs mois, en octobre 2023, les plus hauts responsables de l'armée et du Gouvernement israéliens. Certains d'entre eux continuent de se vanter de ces politiques punitives et d'autres déclarent publiquement qu'elles accéléreront la détérioration des conditions humanitaires et provoqueront un exode massif de Gaza ou une « migration volontaire » de cette « menace démographique », pour reprendre l'expression cynique qu'ils emploient pour désigner notre peuple. Ainsi, l'utilisation de la famine par Israël comme arme va de pair avec ses politiques de transfert forcé de notre peuple de sa terre, politiques qu'il poursuit par tous les moyens depuis le début de cette guerre génocidaire, et sa menace d'envahir Rafah ne fait qu'accentuer les craintes, bien réelles, à cet égard.

Ce sont ces mêmes responsables qui continuent d'inciter les citoyens israéliens à se rassembler chaque jour pour bloquer l'entrée des camions d'aide à Gaza, se rendant ainsi complices de ces agissements. Certains sont tellement dépravés qu'ils amènent leurs enfants avec eux, leur donnent du pop-corn et des bonbons et installent des structures de jeu dans une ambiance festive, alors qu'ils empêchent sciemment la nourriture d'atteindre une population affamée, dont plus de 1 million d'enfants palestiniens.

Ce sont ces mêmes responsables qui, en plus d'autoriser les forces d'occupation israéliennes à prendre pour cible et à tuer le personnel humanitaire, se livrent à une attaque en règle contre l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dans le cadre de la longue campagne de propagande et de diffamation menée par Israël contre l'UNRWA et visant à saper le soutien des donateurs, afin de provoquer l'effondrement de l'Office, dans le droit fil des efforts déployés par Israël pour effacer la question des réfugiés de Palestine.

Le fait est que priver l'UNRWA de fonds, sur la base des actes présumés et non encore prouvés de quelques individus parmi des dizaines de milliers de membres du personnel de l'UNRWA, revient à priver les réfugiés palestiniens démunis et les familles déplacées à Gaza d'une aide vitale et à priver nos réfugiés dans toute la région de l'assistance indispensable fournie par l'Office, ce qui leur porte gravement préjudice et déstabilise dangereusement les pays d'accueil et la région dans son ensemble. En outre, agir de la sorte tout en n'exigeant pas qu'Israël réponde des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qu'il commet de manière flagrante met en évidence une douloureuse politique de deux poids, deux mesures. C'est pourquoi nous appelons les pays donateurs qui ont suspendu leur financement à revenir sur leur décision et à prendre conscience des conséquences

énormes qu'elle aura, en ce qu'elle aggravera le châtement collectif infligé au peuple palestinien et les souffrances déjà insoutenables qu'il endure.

L'utilisation par Israël de la famine comme méthode de guerre est devenue l'un des principaux outils de son arsenal génocidaire contre le peuple palestinien. C'est un fait dont on ne peut pas faire abstraction et qui appelle à l'application immédiate du principe de responsabilité. Il faut agir pour s'opposer aux idées propagées par les dirigeants israéliens extrémistes et d'extrême droite au sein de la société israélienne, qui encouragent et rendent possibles cette déshumanisation et ces crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Le Conseil doit assumer ses responsabilités, conformément à la Charte et à ses résolutions sur la question palestinienne et sur la protection des civils, notamment la résolution 2417 (2018), qui appelle tous les États à faire respecter le droit international humanitaire dans les situations de conflit et à veiller à ce que les auteurs d'atrocités criminelles répondent de leurs actes.

Personne ne doit être complice de ce génocide. Ceux qui savent que leurs actions et leurs omissions priveront le peuple palestinien des moyens indispensables à sa survie, y compris l'accès à la nourriture et à l'eau, et ceux qui n'agissent pas pour amener Israël à répondre de ses actes, alors même qu'il se livre à un génocide, perdent toute autorité morale et toute crédibilité.

Pour remédier à cette situation abominable, trois mesures s'imposent d'urgence : premièrement, un cessez-le-feu immédiat – comme le répètent chaque jour des millions de personnes qui descendent dans les rues de leurs capitales pour que les responsables politiques entendent leurs appels – afin de mettre un terme à l'agression israélienne, à l'invasion de Rafah, à l'effusion de sang et à de nouveaux déplacements de la population civile palestinienne ; deuxièmement, l'acheminement accéléré, sans entrave et à grande échelle de l'aide humanitaire dans l'ensemble de Gaza, y compris le nord, et l'entrée des biens commerciaux ; et troisièmement, l'application du principe de responsabilité pour tous les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité perpétrés par Israël, qui mettent en péril la survie de notre peuple et réduisent à néant les perspectives d'une paix juste. Cette application du principe de responsabilité doit inclure des mesures concrètes et des sanctions pour tous ceux qui commettent ces crimes contre le peuple palestinien. De plus, tous les membres du Conseil doivent cesser d'envoyer à Israël des armes et des munitions, entre autres, pour qu'il continue de commettre ces crimes contre mon peuple. Comme je l'ai dit, il détruit ainsi les perspectives

d'une paix juste qui puisse aboutir à la fin de l'occupation et à l'indépendance de l'État de Palestine selon les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous demandons une fois de plus au Conseil de sécurité d'agir, et d'agir immédiatement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Miller (Israël) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat.

Je suis convaincu que personne dans cette salle ne souhaite laisser un enfant souffrir de la faim. Aucun d'entre nous ne souhaite qu'un civil ne puisse satisfaire ses besoins fondamentaux, et c'est exactement la position d'Israël. Alors que nous luttons contre le Hamas, un groupe terroriste qui n'adhère à aucune règle, aucun règlement, aucune norme autre que sa volonté de tuer et de terroriser les Juifs, Israël ne ménage aucun effort pour prendre soin des civils, en allant au-delà de ce qui est attendu, et a fortiori de ce qui est exigé. Israël est déterminé à améliorer la situation humanitaire à Gaza, et s'efforce continuellement de garantir l'entrée de l'aide humanitaire provenant de nombreux pays et des organismes des Nations Unies. Israël facilite l'entrée de l'aide humanitaire, notamment les denrées alimentaires, l'eau, les fournitures médicales et les articles humanitaires, par les points de passage de Rafah et de Kerem Shalom. En outre, un canal de distribution de l'aide humanitaire via la Jordanie est opérationnel, et d'autres canaux de distribution font l'objet de discussions et sont en cours de création pendant que nous sommes réunis ici aujourd'hui. Depuis l'attaque barbare du Hamas le 7 octobre 2023, et malgré cette atrocité, Israël a facilité l'acheminement de 254 000 tonnes d'aide humanitaire, notamment des abris, du matériel, de l'eau, des fournitures médicales et 165 000 tonnes de denrées alimentaires.

La politique d'Israël est claire. Il n'y a absolument aucune limite à la quantité d'aide humanitaire qui peut être envoyée à la population civile de Gaza. Et Israël continue de coordonner le transfert de l'aide, conformément aux demandes des organisations humanitaires et aux conditions opérationnelles sur le terrain. Depuis le début de l'année, la majorité des demandes d'aide ont été approuvées, 83 % des mouvements coordonnés pour faciliter l'aide ont été approuvés et 16 % ont été rejetés, en raison de risques de sécurité imminents que les envois posaient, s'ils finissaient entre les mains de terroristes du Hamas. Parmi les mouvements coordonnés approuvés, 18 % n'ont pas été exécutés ou ont été annulés par les organisations

coordonnatrices elles-mêmes. Tels sont les faits. Personne ne peut prétendre le contraire. Grâce aux efforts d'Israël, et malgré les attaques incessantes du Hamas, 20 boulangeries sont pleinement opérationnelles dans toute la bande de Gaza. Cela est possible grâce à l'acheminement de grandes quantités de farine, à des livraisons quotidiennes de gaz domestique et à l'approvisionnement en carburant diesel pour les générateurs. Ces boulangeries produisent plus de 2 millions de pains pita par jour.

Si nous voulons vraiment améliorer la situation et venir en aide aux personnes qui souffrent, nous devons nous attaquer à ce qui entrave réellement les progrès. Les plaintes formulées aujourd'hui par certains des intervenants ont omis d'aborder pleinement les deux véritables obstacles à la paix et à la stabilité, ainsi qu'à la prospérité des Gazaouites. Certaines des affirmations faites par les intervenants visent à détourner l'attention de l'échec actuel à organiser et à gérer la distribution de l'aide aux personnes dans le besoin, et servent à propager les mensonges du Hamas. Le plafonnement des quantités d'aide et du rythme des distributions a trait à la capacité de l'ONU et d'autres organismes de recevoir, stocker et distribuer l'aide de manière efficace. Depuis plusieurs jours, plus de 508 camions sont en attente du côté gazaouite des postes de Kerem Shalom et de Rafah. Ce n'est pas Israël qui retient ces camions. Ils ont déjà obtenu l'autorisation nécessaire. Où sont donc passés l'ONU et ses organismes humanitaires ? Comment se fait-il qu'Israël soit accusé, de manière diffamatoire, d'une situation qui relève manifestement de la responsabilité de l'Organisation ? L'action de l'ONU sur le terrain doit être rationalisée et l'aide humanitaire doit être distribuée plus efficacement. Voilà la solution.

Israël est également déterminé à améliorer la situation humanitaire dans la partie nord de Gaza. À cet égard, hier, Israël a autorisé et facilité le largage de 64 colis alimentaires jordaniens et français dans le nord de la bande de Gaza. L'ONU, quant à elle, refuse d'acheminer de l'aide dans cette zone. La décision des organismes des Nations Unies de suspendre la distribution de l'aide dans le nord de Gaza est non seulement contre-productive, mais aussi préjudiciable à la population civile palestinienne. De plus, elle est utilisée comme un moyen supplémentaire de diaboliser Israël. Ce n'est pas ainsi qu'on améliorera la situation humanitaire.

Israël invite les organismes des Nations Unies à optimiser leur travail, afin d'améliorer la réception et la distribution de l'aide dans la bande de Gaza. C'est la seule manière de garantir une amélioration générale de la situation humanitaire. Le problème du détournement de l'aide à l'intérieur de Gaza ne doit pas et ne peut pas être négligé, pas plus que les vols et les pillages effectués par

le Hamas. Les couloirs humanitaires, les conduites d'eau et les infrastructures de communication ont été attaqués par le Hamas, mais pas une de ces agressions flagrantes n'a été évoquée au Conseil.

Depuis des décennies, Israël met en garde contre l'enracinement du Hamas à Gaza. Malheureusement, la communauté internationale a globalement fait la sourde oreille et le Conseil persiste aujourd'hui dans cette attitude. Il est plus que temps, et il est essentiel, que le Conseil de sécurité dénonce et condamne l'utilisation de boucliers humains par le Hamas et le fait qu'il construit des tunnels sous les infrastructures civiles. Le Conseil doit également s'attaquer impérativement au détournement systématique par le Hamas de l'aide humanitaire destinée à la population palestinienne et prendre des mesures pour l'empêcher. Israël continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que l'aide acheminée via les points de passage de Rafah et Kerem Shalom ne soit pas saisie et exploitée à des fins terroristes.

Alors que l'aide humanitaire continue d'entrer à Gaza, 134 otages n'ont toujours pas été libérés. Le Hamas continue de retenir des enfants, des femmes, des hommes et des personnes âgées dans ses sombres tunnels de la terreur. Pourtant, et même si le Conseil est prompt à se focaliser uniquement sur la protection des civils de Gaza dans ce conflit, nos otages sont loin d'être un élément secondaire. Israël attend toujours que l'ONU consacre une séance à la protection des otages israéliens dans ce conflit armé. Malheureusement, connaissant le Conseil, nous risquons d'attendre très longtemps. Néanmoins, nous ne nous tairons pas et nous ne resterons pas passifs. Israël continuera d'exiger la libération immédiate et inconditionnelle de tous ses otages, et nous demandons au Conseil de ne ménager aucun effort pour garantir leur sécurité et leur bien-être.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États arabes.

Pour commencer, je remercie votre délégation, Madame la Présidente, ainsi que les délégations algérienne, suisse et slovène d'avoir pris l'initiative d'organiser cette séance importante en ce moment critique, alors que les signes de famine se multiplient dans la bande de Gaza. Je remercie également les intervenants de leurs exposés qui, hélas, reflètent la gravité de la situation humanitaire du peuple palestinien à Gaza, en particulier la famine qui a atteint des niveaux sans précédent et risque de provoquer une catastrophe humanitaire.

Malheureusement, nous nous réunissons une fois de plus avec pour toile de fond la tragédie humanitaire qui persiste à Gaza, en raison de l'incapacité de la communauté internationale d'instaurer un cessez-le-feu immédiat et de l'insistance des forces d'occupation à continuer d'exécuter leurs plans et d'exacerber les souffrances du peuple palestinien. Depuis cinq mois, les Palestiniens subissent diverses formes d'agression, de violations et d'actes de génocide, notamment la famine et le déni d'accès à l'aide humanitaire, aux denrées alimentaires, aux médicaments et à l'eau.

Selon les chiffres et les rapports les plus récents publiés par l'ONU et les organisations humanitaires, la faim et la malnutrition sont généralisées dans la bande de Gaza et font de nombreux morts, en particulier parmi les enfants, les malades et les personnes âgées. De plus, les habitants ont été contraints de manger du foin et des plantes. Pendant ce temps, des centaines de camions transportant de l'aide humanitaire sont bloqués aux points de passage, incapables d'entrer dans la bande de Gaza pour sauver la vie de plus de 2 millions de Palestiniens, car les forces d'occupation prennent ces camions pour cible et les empêchent d'entrer dans la bande.

Malgré cette situation catastrophique, les responsables du Gouvernement d'occupation continuent de réitérer leurs menaces d'interdire l'aide humanitaire, de renforcer les mesures de blocus qui ont conduit à la famine, de poursuivre un génocide silencieux contre le peuple palestinien et de le priver de tout moyen de survie, en violation flagrante des droits humains et du droit international humanitaire. La communauté internationale et le Conseil de sécurité ne peuvent rester silencieux face aux crimes de guerre et au crime de génocide qui sont commis contre le peuple palestinien en menant contre lui une guerre destructrice implacable, en l'assiégeant, en le réduisant à la famine ou en le déplaçant de force. Tout cela est condamné et rejeté par les résolutions du Conseil de sécurité et le droit international humanitaire. Les victimes, les blessés, les déplacés et les personnes menacées ne sont pas de simples chiffres que nous répétons séance après séance. Ce sont des vies qui sont ôtées, des tragédies qui s'aggravent et des souffrances qui s'intensifient. Ils sont la preuve de l'échec de la communauté internationale, et en particulier du Conseil de sécurité.

Je ne demanderai pas quand le Conseil agira et assumera sa responsabilité sans considérations politiques, ni combien de Palestiniens devront encore mourir, et je ne poserai pas non plus un certain nombre d'autres questions auxquelles aucune réponse n'a été apportée jusqu'à présent. Je dirai juste que ce qui se déroule sous les yeux du monde dans un silence suspect est une honte sans précédent qui ne peut plus durer, quelles que soient les

justifications et les excuses avancées. Il est impossible d'accepter que le Gouvernement d'occupation puisse continuer à bafouer les normes de la légitimité internationale et à commettre un génocide systématique contre le peuple palestinien sans avoir à rendre des comptes.

Le Groupe des États arabes rejette catégoriquement la poursuite de ce crime et exige que le Conseil de sécurité assume sa responsabilité et fasse en sorte qu'une aide humanitaire suffisante puisse être acheminée à Gaza sans entrave, afin de sauver le peuple palestinien et de mettre fin à ses souffrances. Dans ce contexte, le Groupe des États arabes réaffirme l'importance d'instaurer un cessez-le-feu immédiat, d'empêcher les pratiques et les plans qui entraînent des déplacements forcés et de fournir une protection internationale aux Palestiniens dans tout le Territoire palestinien occupé. Nous réaffirmons que le Conseil de sécurité doit s'attaquer au projet de l'autorité d'occupation d'envahir Rafah, ce qui provoquerait une catastrophe humanitaire pour les plus de 1,5 million de Palestiniens vivant dans le sud de la bande de Gaza. Nous renouvelons également notre plein appui aux efforts de M^{me} Sigrid Kaag, Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, et de l'ensemble des organismes humanitaires et des secouristes. Nous soulignons l'importance de mettre en œuvre un mécanisme d'aide humanitaire pour Gaza, présidé par M^{me} Kaag, comme le prévoit la résolution 2720 (2023), afin d'accroître l'aide humanitaire et d'atténuer la situation désastreuse qui règne actuellement dans la bande de Gaza.

Le Groupe des États arabes souligne le rôle central de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Nous rejetons également toute tentative d'élargir le mandat de M^{me} Kaag au détriment du mandat de l'UNRWA, tel qu'il est défini dans la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale. Dans le même ordre d'idées, nous condamnons toutes les tentatives des autorités d'occupation de prendre pour cible, de démanteler et de fermer l'UNRWA afin de servir leurs plans génocidaires visant le peuple palestinien. Nous appelons les pays donateurs qui ont suspendu leur financement à l'Office à revenir sur leur décision et à prendre de toute urgence des mesures pour fournir à l'UNRWA un financement adéquat et durable, afin d'éviter une catastrophe humanitaire sans précédent pour les plus de 2 millions de Palestiniens de Gaza qui dépendent de l'aide de l'Office pour leur survie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Jadoon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, ainsi que les délégations algérienne, slovène et suisse, pour l'organisation de

cette présente séance. Nous remercions également de leurs exposés les représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Le Représentant permanent du Pakistan assure actuellement la présidence par intérim du groupe de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), en l'absence du Représentant permanent de la Mauritanie. Je fais cette déclaration aujourd'hui à titre national, mais notre délégation coordonnera les travaux du groupe de l'OCI au cours des prochaines semaines.

L'insécurité alimentaire dans le monde a été gravement exacerbée à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des défis posés par les différends géopolitiques, les conflits et les changements climatiques. À Gaza, les risques monumentaux liés à la sécurité alimentaire ont atteint un niveau inégalé dans l'histoire récente. La campagne militaire génocidaire qu'Israël mène depuis cinq mois à Gaza a tué 30 000 Palestiniens, principalement des femmes et des enfants, et déplacé une population entière de 2,3 millions d'habitants. Selon les experts de l'ONU, la famine est imminente. Un demi-million de personnes à Gaza sont déjà en situation de famine, et 2,3 millions souffrent de graves pénuries alimentaires. Tout en rasant les villes de Gaza, les forces israéliennes ont également détruit de manière éhontée les terres agricoles et la flotte de pêche de Gaza. La semaine dernière, le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a rédigé une lettre qui fait froid dans le dos, dans laquelle il explique que

« L'Office a atteint un point de rupture, avec les appels répétés d'Israël à démanteler l'UNRWA et le gel des financements par les donateurs, à l'heure où les besoins humanitaires à Gaza sont d'une ampleur inédite ».

Faire obstruction au mandat de l'UNRWA ou cesser de financer ses opérations aura d'autres conséquences désastreuses pour la population gazaouite traumatisée et contribuera au châtiment collectif qu'Israël lui inflige. Le meurtre aveugle de civils par Israël, la destruction de biens de caractère civil indispensables à la survie des êtres humains et l'utilisation de la famine comme arme de guerre constituent des violations flagrantes du droit international humanitaire, y compris, selon toute apparence, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Au mépris flagrant du droit international et de la volonté collective de la communauté internationale, Israël se prépare actuellement à mener une offensive terrestre à Rafah, qui ne fera qu'accroître davantage les souffrances

des Palestiniens de Gaza. Elle risque également d'étendre encore le conflit. Par conséquent, dans l'immédiat, nos efforts doivent se concentrer sur les éléments suivants.

Premièrement, nous devons obtenir un cessez-le-feu complet et durable, sans aucune condition. Le Conseil de sécurité ne peut plus remettre à plus tard l'exigence d'un cessez-le-feu dans l'espoir fragile de parvenir à un accord dans le cadre de pourparlers confidentiels. L'offensive israélienne prévue à Rafah doit être arrêtée.

Deuxièmement, les mesures conservatoires indiquées par la Cour internationale de Justice pour fournir les services de base et l'aide humanitaire dont la population gazaouite a urgemment besoin, entre autres, sont des obligations internationales contraignantes, et nous pouvons et devons les faire appliquer. La diabolisation de l'UNRWA et de l'ONU doit cesser. Tous les donateurs qui ont suspendu leur appui à l'UNRWA doivent revenir sur leur décision, et tous les autres doivent accroître leur aide. Toutes les voies d'acheminement de l'aide et toutes les chaînes d'approvisionnement doivent être ouvertes et utilisées.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit exiger que les forces d'occupation israéliennes se retirent immédiatement de Gaza et lèvent le blocus qui dure depuis 17 ans.

Quatrièmement, nous devons envisager le déploiement d'un mécanisme international impartial pour protéger les civils palestiniens à Gaza et en Cisjordanie et pour leur garantir une assistance humanitaire sans entrave ainsi qu'un appui ultérieur à la reconstruction. Les options proposées par le Secrétaire général doivent être examinées dans ce contexte.

Le Pakistan travaillera par l'intermédiaire de l'OCI, en coopération avec le Groupe des États arabes, afin d'intensifier l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza et d'étudier d'autres possibilités d'atténuer la situation de famine imminente. Le Conseil de sécurité doit jouer son rôle en veillant à ce que les conditions permettant l'acheminement sans entrave des fournitures vitales, notamment les livraisons de denrées alimentaires, soient réunies.

La tragédie dont nous sommes témoins à Gaza est, dans une certaine mesure, la conséquence de l'incapacité du Conseil de sécurité de garantir la mise en œuvre de ses propres résolutions et de défendre le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination. Le Conseil de sécurité doit veiller à ce que la lutte légitime pour l'autodétermination et la liberté du peuple palestinien, et en fait de tous les peuples qui luttent pour se libérer de l'occupation étrangère, reçoive le ferme appui prévu par la Charte des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice sur la liste.

Avant de lever la séance, et alors même que nous la terminons sur cette sombre note, étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil de sécurité prévue pour le mois de février, je voudrais, au nom de la délégation guyanienne, exprimer notre sincère reconnaissance aux membres du Conseil et au secrétariat du Conseil pour tout l'appui qu'ils nous ont apporté.

Ce fut assurément un mois chargé, mais nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions

importantes dont le Conseil était saisi. Nous n'aurions pas pu y arriver sans le travail acharné, l'appui et le concours de toutes les délégations et des représentants du Secrétariat, y compris l'équipe d'appui technique, les fonctionnaires des services de conférence, les interprètes, les rédacteurs de procès-verbaux de séance et le personnel de sécurité.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation japonaise pour le mois de mars.

La séance est levée à 17 h 30.